

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014 À 09 H 30
(Convocation du 09 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09h30 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

M. le Président Alain JUPPÉ ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. MAMERE et Mme JACQUET ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2014/4573 du 19 novembre 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) par mise à disposition du domaine public routier, délivrée à la société DV CONSTRUCTION pour les besoins des chantiers « Croix du Palais » à Bordeaux , rue du Corps Franc Pommiés – A titre gratuit.
- Arrêté n°2014/4591 du 24 novembre 2014 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie délivrée à la société GTM BATIMENT, pour des bordures implantées à Bordeaux, secteur des Bassins à Flots, aux fins d'interdiction du stationnement – 132 euros – Redevance annuelle.

POLE DYNAMIQUE URBAINES

Direction Foncier

- 2014/3948 du 20/10/2014 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – rue Pierre Arruebo – Domofrance - 4 770 € - 2112.8220.TN00.05P066O028.
- 2014/3949 du 20/10/2014 - Arrêté de servitude gratuite - BORDEAUX – rue de Capeyron résidence Léon Blum – AQUITANIS.
- 2014/3950 du 20/10/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - ARTIGUES PRES BORDEAUX – allée du Centre – Syndicat des copropriétaires « Artigues Centre Bourg » - 5 978,80 € - 2112.822.TL00.05P060O003.
- 2014/3951 du 20/10/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - LE HAILLAN – avenue de Magudas – SCI JTC - 15 633,04 € - 21.2111.KD00.31P121O008.
- 2014/3952 du 20/10/2014 - Arrêté de cession - BORDEAUX – rue Hortense – AQUITANIS - 50 870,17 € - 775.824.UC00.05P150O001.

- 2014/3953 du 20/10/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – chemin des Vignes – Association Syndicale Libre Domaine des Mésanges - 21.2112.822.05P075O013.
- 2014/4373 du 29/10/2014 - Arrêté de cession - SAINT MEDARD EN JALLES – lieudit Le Camp des Lancier – Commune - 41 622,11 € - 775.824.UC00.05P018O001.
- 2014/4374 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de Mounic – M. FRANCOIS - 1 400 € - 21.2112.822.05P075O013.
- 2014/4375 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 39 à 47 avenue Roger Chaumet – Syndicat des copropriétaires du Clos de l'Orangerie – 10 233,54 € - 2111.822.UB00.05P075O022.
- 2014/4376 du 29/10/2014 - Arrêté de servitude gratuite - BLANQUEFORT – avenue du Général de Gaulle – SEMI de Blanquefort.
- 2014/4377 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 9 rue Francis Jammes – M. et Mme LINARES - 2 900 € - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/4378 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 11 rue du Cardinal de Lavigerie – Mme CETRAN - 800 € - 2112.822.TK00.05P066O007.
- 2014/4379 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - BLANQUEFORT – 6A rue du 8 Mai 1945 – M. et Mme MARTIN - 5 760 € - 2112.822.TN00.05P066O006.
- 2014/4380 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 2bis allée de Poujeau – M. PEREZ - 11 800 € - 2112.822.TC00.O5P086O003.
- 2014/4381 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE BOUSCAT – boulevard du Maréchal Lyautey – Société Civile immobilière de Construction Vente Résidence EPSOM - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/4382 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – avenue Louis Barthou et 3/7 rue Cerey – SCI 3 rue Cerey - 14 600 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/4383 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – avenue de Mérignac – SA Mésolia Habitat - 7 200 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/4384 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - PAREMPUYRE – 31 bis rue Daniel Delaube – M. et Mme LAMARQUE - 2112.822.TN00.05P066O021.
- 2014/4385 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 24 bis rue du Merle – M. et Mme ROCHER - 6 700 € - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/4386 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 50 bis avenue de Magonty – SCI Catalpas - 3 000 € - 2112.822.TM00.05P066O002.

- 2014/4387 du 29/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 24 rue Jean Jacques Rousseau – Mme EL KHADIR - 1 800 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/4390 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - BASSENS – rue Fleur – Société Ranchère.
- 2014/4391 du 30/10/2014 - Arrêté de cession - BORDEAUX – 14 et 14bis quai de Bacalan - 500 € - 775.824.UC00.05P018O001.
- 2014/4392 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai – Melle MEDARD - 17 250 € - 21.2111.822.05P066O017.
- 2014/4393 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 2 rue André Lignac – indivision KERKOUN JUMELAIS et MARSAN - 22 950 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/4394 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – 5 et 5bis cité du Cardinal de Lavigerie – Syndicat des copropriétaires de l'immeuble - 800 € - 2112.822.TK00.05P066O0007.
- 2014/4395 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - Arrêté 2007/850 du 10/05/2007 annulé - BORDEAUX – 93 rue des Orangers – société KAUFMAIN et BROAD – 6 600 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/4396 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - MARTIGNAS SUR JALLE – 2 bis avenue des Sapinettes – M. MONTAGUT - 2 370 € - 2112.822.TN00.05P066O019.
- 2014/4397 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - MARTIGNAS – 2 bis avenue des Sapinettes – M. et Mme MONTAGUT - 270 € - 2112.822.TN00.05P066O019.
- 2014/4398 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 20 rue des Roses – M. et Mme PRIGENT - 2 200 € - 2112.822.TC00.05P086O003.
- 2014/4399 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – avenue de Noës – Association Syndicale libre du lotissement le Moulin - 17 175 € - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/4400 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – avenue de Magonty – consorts DROUX - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/4401 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 9bis rue Francis Jammes – M. et Mme GAUTIER - 2 900 € - 2112.822.TM00.05P066O022.
- 2014/4402 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – rue de Peyrou – chemin de Milavy – GIRONDE HABITAT - 2112.822.TN00.05P066O017.

- 2014/4403 du 30/10/2014 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – 62 avenue Mirieu de Labarre – indivision DE SOUSA BARREIRO PEREIRA BARREIRO et COYEZ - 4 770 € - 2112.822.TM00.05P060O004.
- 2014/404 du 29/10/2014 – DPU - Arrêté 2013/1456 du 28/08/2013 est annulé - PESSAC – 3 rue Millet – Mme RICHARD.
- 2014/4406 du 29/10/2014 – DPU - Arrêté 2013/1327 du 30/07/2013 est annulé - PESSAC – 3 rue Millet – Mme RICHARD.
- 2014/4500 du 12/11/2014 – DPU - EYSINES – 4 avenue de Picot – M. et Mme CAPDEVIELLE - 148 000 € - 2111.824.UC00.05P018O001.
- 2014/4657 du 03/12/2014 – DPU - MERIGNAC – 3 rue Paul Langevin – Mmes DARCHE - 269 000 € - 2115.824.UC00.05P020O001.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - MERIGNAC – rue Langevin – Commune -
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 6 rue André Blanc – M. et Mme MASSON.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 1 rue André Blanc – Mme GEAY-DARRIET.
- CONVENTION D'OCCUPATION TRANSITOIRE - BORDEAUX – rues Canis, Marcel Pagnol et Lucien Faure – LES RESTAURANTS DU CŒUR.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BRUGES – 92 bis avenue d'Aquitaine – M. et Mme HOUILLON.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - EYSINES – 2 rue André Blanc – Mme LATRUBESSE.

Communications effectuées

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, est-ce que vous voulez bien prendre place ? Il y a beaucoup de trous dans les travées. Les vacances scolaires, c'est ce soir. L'on me dit que c'est la plénière du Conseil général et que beaucoup de nos collègues Conseillers généraux sont à l'Hôtel du Département.

Est-ce que nous avons le quorum ? Cela est-il bon ? Je vais faire comme au cinéma, savoir quels sont les sièges occupés. La séance est ouverte.

Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue à monsieur l'Ambassadeur d'Inde en France, M. Arun K SINGH, qui est présent dans les tribunes, ici.

(Applaudissements).

... dans le cadre des relations que nous développons avec l'Inde. Une mission a été conduite récemment par M. VERNEJOUL et M. LABARDIN, je crois et nous avons encore sans doute beaucoup de choses à faire ensemble. Donc, j'espère que cette visite sera aussi fructueuse que possible.

Je voudrais informer le Conseil de deux bonnes nouvelles, que vous connaissez sans doute déjà, parce que la presse s'en est fait l'écho. J'ai été informé hier par le Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, notre voisin Alain VIDALIES, que la candidature de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets sur les transports avait été retenue pour trois projets : d'abord, la ligne de bus à haut niveau de service Bordeaux/Caudéran/Saint-Aubin, pour un montant de 6,8 millions d'euros, ce qui représente 10 % du projet ; deuxième projet, le développement d'un nouveau système de billettique, là encore, même taux de subvention, 10 %, c'est-à-dire un million d'euros ; et enfin, l'amélioration du service de navette fluviale pour 260 000 euros, soit au total un peu plus de 8 millions d'euros. C'est donc une bonne nouvelle.

Deuxième bonne nouvelle, un amendement parlementaire avait étendu les possibilités d'exonération du versement transport aux associations. C'était sans doute une bonne intention, mais cela coûtait à notre Communauté urbaine, une perte de recettes de 5 millions d'euros. Hier, dans le débat parlementaire, cet amendement a été supprimé et donc, nous retrouvons nos 5 millions d'euros.

Dernière information, nous allons accueillir, il n'est pas là aujourd'hui, mais je signale néanmoins sa venue, un nouveau Directeur général adjoint, qui va venir seconder Eric ARDOUIN dans la mise en œuvre du processus de métropolisation et de mutualisation. Il s'agit de M. Hugues DE MALEISSYE-MELUN. Il n'est pas inconnu de la plupart d'entre vous, puisqu'il a été directeur général adjoint des services, ici à La Cub, de 1999 à 2002. Il a ensuite exercé un certain nombre de responsabilités. La dernière en date étant celle de Directeur général des services de la Sarthe. Il nous rejoindra donc au début du mois de janvier. Il est déjà là.

Nous allons donc maintenant passer à l'examen de l'ordre du jour. Je voudrais demander à M. Noël MAMÈRE de bien vouloir assurer le Secrétariat de la séance, avec l'aide d'Anne-Lise JACQUET comme Secrétaire adjointe.

M. Noël MAMÈRE : M. le Président, mes chers collègues, les affaires groupées.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

AFFAIRES REGROUPEES :

M. A CAZABONNE

2014/11/ 2 Marchés publics - Distribution de documents imprimés par la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - autorisation de signature du marché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2014/11/ 3 Association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de recherche" - Subvention de fonctionnement 2015 - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2014/11/ 5 Réseau communautaire de transports en commun - Délégation de service public - Avenant n°7 - Adoption - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2014/11/ 6 Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation du rapport annuel du délégant - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière - ANNEE 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2014/11/ 7 Floirac - Abrogation de la délibération n°2014/0372 du 11 juillet 2014 - Construction et exploitation du parking public des « Quais de Floirac » - Intervention - de PARCUB - Convention financière avec PARCUB – Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/11/ 8 MERIGNAC - AEROPARC - Déviation de l'avenue Marcel Dassault - Création d'une voie nouvelle - 1ère phase - Convention de co-maîtrise d'ouvrage - autorisation - décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. REIFFERS

2014/11/ 10 SEML Route des Lasers - Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'Economie Mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Exercice 2013

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. REIFFERS

2014/11/ 11 Aéroparc - Protocole partenarial relatif au lotissement d'activités Vert Castel 2 (Commune de Mérignac) - convention - décision - autorisation

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme BOST

2014/11/ 12 Blanquefort - Ecoparc - rue Charcot / Duvert - bail emphytéotique au profit de l'ADAPEI - Autorisations - Décision

ADOPTÉ à l'unanimité

M. LABARDIN

2014/11/ 13 Mérignac - Projet d'aménagement des avenues de la Somme et Président J.F. Kennedy (entre l'avenue du Maréchal Leclerc et la rue de Beaudésert) - Bilan de la concertation - Information - Approbation

ADOPTÉ à l'unanimité

M. LABARDIN

2014/11/ 14 Bordeaux - Le Haillan - Mérignac- Pessac - Amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux centre et vers le réseau ferroviaire - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Intervention écrite du groupe des élus Communistes et Apparentés

Monsieur le Président,

Comme vous l'on écrit les salariés de l'aéronautique au mois de septembre, il nous apparaît essentiel que la desserte de cette zone prenne bien en compte la réalité de la présence de 21 000 salariés sur ce secteur.

Pour élargir notre connaissance sur les secteurs et plus globalement sur notre agglomération, je propose que les élus et nos services prennent connaissance de l'étude qui a été commandée par le CE de la SNCF et réalisée par le bureau d'étude Degest. Cette étude sur les transports ferroviaires dans la région de Bordeaux est une contribution au débat et un éclairage qui nous semblent très pertinents, notamment pour le secteur de Mérignac.

Plus que tout autre question, c'est celle-ci qui nous apparaît primordiale dans le cadre de cette concertation et donc dans le projet à venir.

Pour notre part, nous pensons que les pistes avancées dans le rapport ont toutes un intérêt que ce soit un prolongement du tram desservant Mérignac-Soleil, la navette à Pessac-Alouette, un BHNS (bus à haut niveau de service) prenant un nouveau tracé, et bien évidemment un développement des modes doux.

C'est la multiplicité des solutions, des différents modes, des tracés, l'interconnexion avec l'ensemble du réseau urbain et ferré, qui seront à même de répondre aux exigences posées dans ce secteur.

D'ores et déjà, il nous faut commencer à réfléchir aux multiples solutions afin qu'elles soient le plus efficientes possibles, pour sortir de la logique du tout voiture qui domine depuis quelques années dans cette zone.

Voilà les quelques remarques que souhaitait faire notre groupe sur ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
MM. DUBOS et TOURNEPICHE
s'abstiennent**

M. BOBET

2014/11/ 17 Budgets des services à caractère industriel et commercial de la Communauté urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2015 - Octroi de subventions par le budget principal - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/11/ 18 Programme d'investissement 2015 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP) - Révision des AP-CP votées par la délibération n° 2013/0951 du 20 décembre 2013 et proposition de nouvelles autorisations pour 2015 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/11/ 19 Fixation des Tarifs et Redevances des Services Publics pour 2015 - Adoption - Décision

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre**

M. BOBET

2014/11/ 20 Charte pour la qualité du recouvrement des recettes de la Métropole - Autorisation.

Intervention écrite du groupe des élus Communistes et Apparentés

Les explications qui nous ont été données en commission sur la mise en place de cette charte étaient d'une grande qualité.

Les fonctionnaires de la direction générale des Finances publiques font un travail indispensable, notamment en cette période de raréfaction des moyens budgétaires, pour s'assurer que les collectivités perçoivent effectivement l'impôt.

Mais la logique austéritaire les rattrape aussi.

Près de 2 500 suppressions de postes en 2013, idem en 2014 à la direction nationale des Finances publiques.

Deux plans sociaux de grande ampleur qui n'ont pas fait grand bruit puisque, comme demain à La Cub, il ne s'agit « que » de non-remplement de départs en retraite.

Alors que la fraude fiscale représente ---à minima--- 60 milliards d'euros dans notre pays, on supprime des moyens aux services des impôts.

Que ceux qui soutiennent cette logique s'arrangent avec ceci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/11/ 21 EXERCICE 2014 - Admissions en non-valeur - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/11/ 22 Régime de Fiscalité Professionnelle Unique - Dotation de Solidarité Communautaire 2015 (DSC 2015) - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/11/ 23 Régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) - Attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2015 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/11/ 24 Versement transport - Association La Ligue de l'enseignement -
Exonération - Décision**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/11/ 25 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge
foncière et construction de 61 logements collectifs locatifs, 2 rue de Bethmann,
site de Tauzin - Emprunts de 490.121 € et 1.837.679 €, du type PLAI, et de
1.444.927 € et 5.378.162 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie -
Autorisation**

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
Mme CHAZAL ne participe pas au
vote**

M. BOBET

**2014/11/ 26 BRUGES - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Acquisition d'un
terrain situé 15, rue Maumey - Emprunt de 785.000 €, de type GAÏA Portage
Court Terme (GAÏACT), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
(CDC) - Garantie - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

**2014/11/ 27 CARBON-BLANC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE -
Charge foncière et construction de 102 logements locatifs, dont 82 collectifs et
20 individuels, domaine de Maléna, chemin du Sourd, phase 2 - Emprunts de
843.567 € et 1.813.068 €, du type PLAI, de 2.256.838 € et 4.584.657 €, du type
PLUS, et de 982.467 € et 2.171.820 €, du type PLS, auprès de la CDC - Garantie -
Autorisation**

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES
Mme CHAZAL ne participe pas au
vote**

M. BOBET

2014/11/ 28 LE HAILLAN - Société Anonyme d'HLM COOPERATION ET FAMILLE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 10 logements individuels locatifs, résidence "Les Allées des Magnolias", îlot F : bâtiments G, H et I, 25-27 rue de la Morandièr - Emprunts de 100.066 € et 281.759 €, du type PLAI, et de 250.915 € et 646.508 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2014/0203 du 25 avril 2014 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. BOBET

2014/11/ 29 PESSAC - Société Anonyme d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition de 30 logements collectifs locatifs, avenue de Gradignan - Emprunts de 345.584 € et 735.682 €, du type prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), et de 632.463 € et 1.422.319 €, du type prêt locatif à usage social (PLUS), auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)- Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BOBET

2014/11/ 30 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 39 logements collectifs locatifs, rue Robert Escarpit - Emprunts de 808.820 €, du type PLAI, et de 3.850.164 €, du type PLUS, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Délibération modifiant la délibération n° 2014/0302 du 27 Juin 2014 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme CHAZAL ne participe pas au vote

M. DAVID

2014/11/ 32 Marchés publics - Gardiennage pour les divers sites de la Communauté urbaine de Bordeaux. Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.

Intervention écrite du groupe des élus Communistes et Apparentés

Monsieur le Président chers collègues,

Il est normal que La Cub assure sur ses différents sites, la sécurité des agents et visiteurs et un accueil de qualité pour tous nos concitoyens et prestataires souhaitant rencontrer le ou les services correspondant à leurs intérêts.

Alors pourquoi avoir privatisé ce service ?

Cette privatisation nous conduit en tout cas à cautionner un secteur économique qui a la précarité et les bas-salaires pour ligne de conduite.

Vous comprenez que nous ne pouvons accepter de tels choix.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

M. DAVID

2014/11/ 35 Marchés publics - Fourniture de produits industriels automobiles, de pièces détachées et réparations de matériels (6 lots) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/11/ 37 Travaux de ravalement de façade soumis à déclaration préalable - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/11/ 38 MERIGNAC - Immeuble bâti sis 16 avenue Henri Vigneau - cadastré AT 465 et 466 appartenant à Monsieur Serge Marquet - Acquisition - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/11/ 39 MERIGNAC - secteur Aéroparc - Acquisition de la parcelle AC 111 appartenant à Monsieur Paranteau François Jean - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/11/ 40 LE TAILLAN-MEDOC - Immeuble bâti situé 85 avenue du Stade, cadastré AE 6 et 8 - Cession à la Commune - Modification de la délibération n° 2011/0481 du 24/06/2011 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MANGON

2014/11/ 41 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Aménagement de la rue Lucien Faure - transaction avec la SNC Faure Durand Influence et la SNC Bordeaux Bacalan Influence - Avenant à la convention de cession à la SNC Faure Durand Influence des parcelles RZ n° 43-47 et 49 d'une contenance totale de 3a 54ca environ et à la convention de cession à la SNC Bordeaux Bacalan influence parcelles RZ 36-39-41 et 45 d'une contenance de 19a 15ca - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2014/11/ 42 Bassens - Parc des Coteaux : aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux - Avenant n° 1 à la convention d'attribution de fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAMERE

2014/11/ 43 Projet d'agroforesterie - Plan de financement - Demande de subvention au Conseil général de la Gironde - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/11/ 44 Fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2015-2020 - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/11/ 45 Transfert complémentaire, en propriété, de routes départementales à la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n° 2 à la convention du 22 décembre 2006 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/11/ 46 Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres restreint - Pont de pierre - Marché de maîtrise d'œuvre "Etudes et suivi des travaux de réparation des talus sous-fluviaux" - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/11/ 47 Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la Commune de Bègles - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/11/ 48 BORDEAUX - Reconstruction de l'escalier du pont de Pierre Rive Gauche - Demande de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL

2014/11/ 49 VILLENAVE D'ORNON- Chemin des Orphelins Requalification de la voie - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme JACQUET

2014/11/ 50 Avenant n° 1 - Convention de partenariat entre la SEPANSO (Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest), la SGAC (Société de gestion de l'Assainissement Collectif) et La Cub pour l'exploitation de dix sites du service de l'assainissement comme réservoirs de biodiversité - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2014/11/ 51 Communes de Bègles, Bordeaux et Floirac - Pont Jean-Jacques Bosc et ses raccordements - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec étude d'impact, dossier au titre de la loi sur l'eau, dossier Natura 2000 - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MELLIER

2014/11/ 52 GERTRUDE - Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'Economie Mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2014 - Exercice 2013

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. LE ROUX ne participe pas au
vote**

M. DUCHENE

2014/11/ 53 Modalités d'intervention de la SPL - La Fabrique Métropolitaine de La Cub - Approbation - Autorisation

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
M. MANGON ne participe pas au vote

M. DUCHENE

2014/11/ 54 Convention d'actions foncières relative au projet 50 000 logements - Approbation - Autorisation

ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés
M. MANGON ne participe pas au vote

M. DUCHENE

2014/11/ 55 Bordeaux - Zone d'aménagement concerté Bastide Niel - Consultation pour la commercialisation des magasins généraux sud de la Caserne Niel - Indemnités de consultation des candidats non retenus - Protocole d'accord d'indemnisation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/11/ 57 PESSAC - PAE de l'Écoquartier du Pontet - Arrêt du bilan de la concertation relative aux équipements publics d'infrastructure sous maîtrise d'ouvrage Cub

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2014/11/ 58 BEGLES - ZAC "Quartier de la Mairie" - Convention pour la construction d'un groupe scolaire - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/11/ 59 Congrès Intelligent Transport System (ITS) 2015 - Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Université de Bordeaux pour la réalisation d'un démonstrateur de kit d'assistance électrique pour les vélos - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2014/11/ 60 BEGLES - Travaux de rénovation de l'ancienne cinémathèque pour accueillir la Maison des Mobilités - Modalités financières de participation aux travaux de compétence communale - Subvention d'investissement sous forme de fonds de concours - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/11/ 61 Incité - Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'Economie Mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2014 - Exercice 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/11/ 62 BMA - Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'Economie Mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002 - Rapport 2014 - Exercice 2013

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/11/ 63 SPL LA FAB - Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales au titre de la loi du 28 mai 2010 - Rapport 2014 - Exercice 2013

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. MANGON ne participe pas au
vote**

M. TOUZEAU

2014/11/ 64 BEGLES/Yves Farge - Avenant de sortie à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine de Bègles sur la Cité Yves Farge - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2014/11/ 65 Fonds d'Aménagement Urbain - appel à projet 2014 - candidature de La Cub

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK

2014/11/ 66 Association Réseau National de Surveillance Aérobiologique - Surveillance et information prédictive sur le risque allergique lié à l'exposition aux pollens sur le territoire communautaire - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/11/ 67 Association CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine) à Bordeaux - Demande de subvention pour une action spécifique - Convention de partenariat entre le CREPAQ et la Communauté urbaine de Bordeaux - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ALCALA

2014/11/ 68 Bordeaux - Construction de l'éco-point Jardin d'Ars- Convention avec PARCUB - Approbation-Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANÇOIS

2014/11/ 69 Association interprofessionnelle régionale BIO Aquitaine "ARBIO Aquitaine" - Amélioration de l'offre alimentaire bio et locale et de la consommation responsable sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Alain JUPPÉ : M. le Secrétaire de séance, je voudrais soumettre à l'approbation du Conseil, le procès-verbal de la séance du 31 octobre. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il est donc adopté. Nous entamons donc les délibérations dégroupées.

M. Max GUICHARD : M. le Président, c'est pour donner nos positions de vote par rapport aux affaires regroupées.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez raison, je n'ai pas fait voter les affaires regroupées. Vos explications de vote ?

M. Max GUICHARD : Sur la 19, fixation des tarifs et redevances services publics et la 28, VEFA, nous voterons contre. Par contre, la 14, desserte aéroport, où là, nous voterons pour ; la 20, charte pour la qualité du recouvrement, nous voterons aussi

pour ; et marchés publics, gardiennage divers sites de La Cub, nous voterons contre. Ce sont des interventions que nous voulions faire, mais pour alléger le Conseil, nous les regroupons. Mais, dans le cadre d'un accord avec votre Cabinet, d'une réponse écrite de votre part à nos interventions, qui ne seront donc pas lues.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, dès que j'aurai vos textes, nous y répondrons. Les votes sont enregistrés. Y a-t-il d'autres remarques sur les affaires regroupées ?

M. Bernard LE ROUX : M. le Président, en tant que Président de la SAEM Gertrude, je ne prendrai pas part au vote, comme il se doit, de l'affaire n°52.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, sur l'affaire n°10, Route des lasers, abstention du Groupe.

M. Gérard DUBOS : Sur l'affaire 14, abstention des deux élus d'opposition de Pessac.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres votes ? Les affaires regroupées sont donc adoptées, sous réserve des votes qui viennent d'être indiqués.

AFFAIRES DEGROUPEES

M. JUPPE

2014/11/ 1 La Cub devient Bordeaux Métropole - Projet de mandature 2014-2020

M. le Président Alain JUPPÉ : On commence l'examen des affaires dégroupées par cette communication sur le projet de mandature. J'ai pensé qu'à l'aube du passage à la Métropole et en ce début de mandat, il n'était pas inutile de regrouper, dans un document synthétique, les différents travaux que nous avons faits depuis quelques années et, tout en nous fondant sur l'accord de coopération aussi, de bien indiquer quelles étaient les grandes lignes de force de l'action de notre Etablissement public, ceci de façon à donner une feuille de route, d'abord aux agents de la Communauté urbaine eux-mêmes, à nos partenaires institutionnels et également au grand public.

Ce document n'est pas exhaustif. C'est donc, je le répète, simplement une mise en cohérence de choses que nous avons déjà délibérées à plusieurs reprises et il pourra bien entendu évoluer au fil de la mandature, mon idée étant de l'actualiser à l'occasion de chaque débat budgétaire.

Cela étant dit sur l'esprit qui a prévalu à la rédaction de ce document, je voudrais en présenter très rapidement les grands axes.

Présentation orale du document.

Mme Claude MELLIER : M. le Président, chers collègues, sur bien des aspects, nous partageons les ambitions qui sont contenues dans ce projet de mandature. Nous y retrouvons des éléments essentiels de l'accord de coopération, ses buts et sa philosophie sous-jacente.

Vous n'êtes pas sans savoir les critiques que nous faisons ici en termes de transport, de logement et, bien évidemment, de développement économique. Pour chacune de ces questions, ce ne sont pas les objectifs qui nous posent un problème, mais parfois, le manque d'ambition ou bien le manque de moyens mis à la disposition de ces politiques. C'est bien là que le bât blesse.

En effet, nous ne pouvons soustraire ce projet de mandature du contexte dans lequel il est construit. En premier lieu, le passage en Métropole. Non pas que la Métropole nous pose problème en soi, cela n'aurait que peu de sens. Notre problème vient des objectifs qui lui sont donnés et de la manière dont elle est construite. Elle s'inscrit dans la mise en concurrence des territoires à l'échelle nationale et européenne, avec un seul but, celui de répondre aux exigences du monde économique, celles-là mêmes qui conduisent l'ensemble du continent dans le mur. J'ajoute qu'à aucun moment, le peuple n'a été associé à cette construction, alors que nombre d'élus, toutes les familles politiques confondues, en faisaient la demande. Ce sont, à notre avis, des actes fondateurs mortifères pour la Métropole.

Mais, nous l'avons dit, l'ensemble des projets contenus dans ce texte constitue des nécessités pour notre agglomération. Mais, quelles garanties avons-nous aujourd'hui qu'ils voient le jour avec la baisse des dotations de l'État et la perte du levier de fiscalité sur les entreprises ? Le dossier de la rocade est à ce titre emblématique, vous venez de l'évoquer. Et demain, quels autres dossiers utiles et urgents seront suspendus à la recherche de financements pérennes ? Ce chemin est en fait celui que l'Allemagne a emprunté il y a dix ans, avec pour résultat des infrastructures qui, tout le monde en convient, sont en piteux état outre-Rhin. Est-ce cela que nous voulons pour notre agglomération et notre pays ?

Enfin, si nous partageons l'objectif, je cite « *de développer sur le territoire les services publics quotidiens* », nous avons des doutes sur la mise en œuvre concrète. La déclinaison de cette ambition est en effet difficilement compatible avec la mutualisation, dont l'objectif, ne cachons pas la réalité, est avant tout de faire baisser le nombre de fonctionnaires territoriaux. Dans une agglomération à la démographie aussi dynamique, nous ne pensons pas que cela soit le meilleur moyen de développer les services publics au quotidien. Cela va au contraire les dégrader, mettre nos agents sous une pression accrue, provoquer plus de souffrance au travail et produire in fine un service de moindre qualité.

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, les remarques que nous voulions faire sur ce projet. Certains y verront un contenu idéologique, grand bien leur fasse. Pour notre part, nous avons tendance à penser que la politique du « faire plus avec moins » est aussi une forme d'idéologie. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce projet.

M. Pierre HURMIC : M. le Président, chers collègues, je rappelle qu'il n'y a pas de vote pour cette exposition du projet de mandature. Donc, je ferai quelques observations qui se veulent constructives pour le compte du Groupe des écologistes. Essentiellement sur deux chapitres essentiels de ce projet : celui qui concerne la mobilité et celui qui concerne la nécessaire transition énergétique de notre territoire, ce que vous appelez de la formule d'une « haute qualité de vie ».

D'abord sur la mobilité, vous avez indiqué il y a un instant, M. le Maire, que nous avons beaucoup fait. Naturellement, nous partageons ce constat, notamment dans le domaine des transports collectifs. Vous avez rappelé également qu'il reste beaucoup à faire et effectivement, le challenge qui nous attend est très important, et ce, dans un contexte particulièrement difficile, à savoir le désengagement important des financements de l'État et également, pour ce qui concerne cette mobilité, la suppression scandaleuse de ce qu'était l'écotaxe, qui devait procurer aux collectivités certains subsides pour développer notamment leurs transports collectifs urbains. Donc, un contexte difficile.

Un contexte difficile, au moment où malgré les efforts que j'ai salués, beaucoup reste à faire et le mérite du projet de mandature que vous nous présentez aujourd'hui, c'est qu'il repose sur un constat que nous trouvons particulièrement lucide sur la situation actuelle, notamment dans les transports en commun. Malgré les efforts, nous atteignons aujourd'hui seulement onze déplacements sur cent en transport collectif. Nous nous sommes assigné un objectif de 15 % en 2020, c'est-à-dire maintenant dans cinq ans. Donc, des efforts conséquents restent encore à faire et j'ajouterais que dans les grandes villes européennes, la part modale des transports en commun se situe entre 15 et 25 %, donc il est évident qu'avec 11 %, nous sommes encore en retrait par rapport à ces objectifs-là.

La part modale du vélo, progression extraordinaire ces dernières années de la circulation à vélo sur notre agglomération. Mais, je rappelle tout de même les chiffres qui sont assez crus : la part modale du vélo sur la Communauté urbaine – ce sont les chiffres qui nous sont donnés par la dernière enquête ménage – c'est 6 %. L'objectif du Plan climat de La Cub, c'est 15 % en 2020, d'où des efforts encore importants à faire.

La marche à pied également, nous sommes à 24 %. Il faut rappeler que beaucoup de grandes métropoles comme Lille et Strasbourg... Lille est à 31 %, Strasbourg est à 34 %, donc là aussi, des efforts à faire.

Enfin, sur la voiture, malgré les changements obtenus ces dernières années, nous sommes à 59 % de part modale. Je rappelle que notre Plan climat nous assigne l'objectif de 45 % en 2020, c'est-à-dire dans cinq ans, donc un travail considérable reste encore à faire.

Toujours sur la mobilité, vous avez évoqué la rocade, M. le Président, donc je tiens à rappeler ici que nous avions voté – je crois me souvenir à l'unanimité – le 18 janvier 2013, c'est-à-dire il y a pratiquement deux ans, une motion sur cette rocade, dans laquelle, je cite ce que nous demandions à la fin : « *Le Conseil de Communauté urbaine demande à l'État d'intégrer la rocade bordelaise comme site pilote, afin de dédier une voie aux circulations alternatives à la voiture solo, covoiturage et transports collectifs* ». C'était le Groupe des Écologistes qui avait demandé ce rajout à la motion, qui avait été votée à l'unanimité. Alors, je pense, M. le Président, qu'il ne faut pas perdre de vue maintenant, systématiquement, lorsque l'on évoque la rocade, d'exiger de l'État que cette étude puisse avancer. Cela fait deux ans que nous avons demandé cette étude. On a l'impression que nous sommes encore au point mort.

Je tiens à rappeler ici que vous avez dit tout à l'heure que la rocade était un axe Nord/Sud européen important, mais c'est aussi un axe d'agglomération. 120 000 emplois sont situés sur le long de la rocade, c'est-à-dire 31 % des emplois de la Communauté urbaine. Au niveau des véhicules, vous savez qu'actuellement, sur cinq véhicules en circulation sur la rocade, seulement six personnes sont transportées. Nous nous sommes fixé un objectif en 2020 de deux passagers par véhicule sur le territoire de la rocade. Nous n'y arriverons pas si nous n'insistons pas pour obtenir cette voie dédiée aux circulations alternatives à la voiture solo sur la rocade. Donc, au nom de notre Groupe, je me permets d'insister une nouvelle fois, pour que vous ne perdiez jamais de vue cet objectif-là.

Ensuite, deuxième observation, elle concerne la Métropole Haute qualité de vie. Vous vous rappelez que la Métropole est un acteur majeur de la transition énergétique. Nous considérons que les efforts qui sont avancés dans ce projet de mandature, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables et leur promotion, ne sont pas à notre sens à la hauteur des ambitions que nous devrions avoir. D'abord, sur ce que vous appelez intensification en faveur de la rénovation énergétique bâti, effectivement, sur ce terrain-là, un certain nombre d'engagements seront pris, nous espérons qu'ils seront tenus. Mais, pour les énergies renouvelables, vous vous contentez, M. le Président, d'évoquer, j'ai le document sous les yeux : « *développer les énergies renouvelables par la création de réseaux de chaleur majeurs* ». Certes, si nous approuvons cette création de réseau de chaleur, c'est la seule énergie renouvelable que vous évoquez, avec une simple allusion au développement de la filière hydraulienne, mais c'est essentiellement ces réseaux de chaleur, que vous avez rappelés il y a un instant.

Je tiens à rappeler ici, M. le Président, que les émissions de gaz à effet de serre émis par notre territoire communautaire, ce sont 4,85 millions de tonnes, c'est-à-dire près de 5 millions de tonnes. Les réseaux de chaleur que vous évoquez au titre de la transition énergétique, ce sont 14 000 tonnes de CO₂ qui seront évitées tous les ans. Je dois dire ici que cela représente à peine 0,3 % de nos émissions de gaz à effet de

serre. Nous ne pouvons pas nous contenter de ces 0,3 %, au moment où nous savons que nous devons au moins atteindre 4 % d'économies de gaz à effet de serre tous les ans, pour être à l'heure des grands rendez-vous européens et internationaux, encore rappelés lors de la Conférence de Lima la semaine dernière. Nous devons arriver à 40 % d'économies de gaz à effet de serre d'ici 2030. Nous n'y arriverons pas, M. le Président, en nous contentant des réseaux de chaleur et des 0,3 % d'économies annuelles.

Vous ne dites pas un mot, et c'est dommage, de la promotion de l'énergie solaire, la promotion de l'énergie bois, alors que nous sommes dans une région et dans une agglomération particulièrement bien disposées vis-à-vis de ces énergies renouvelables.

Un dernier mot sur quelques points plus de détail concernant ce projet de mandature. Sur les déchets, vous avez rappelé l'objectif « zéro gaspillage, zéro déchet ». Naturellement, nous nous félicitons de cet objectif-là, que nous réclamions depuis longtemps. Cependant, nous avons vu qu'en ce qui concerne la fermeture de l'incinérateur de Cenon, je vous rappelle que l'accord de cogestion prévoyait la fermeture de l'incinérateur de Cenon. On constate aujourd'hui un léger glissement sémantique, puisqu'il n'est plus question de fermeture, mais il est question de devenir. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Nous espérons que ce glissement sémantique ne cache pas une perte des ambitions de fermeture que nous nous sommes ensemble assignés concernant cet incinérateur.

Ensuite, observation concernant la prévention des risques. Nous approuvons naturellement ce qui est prévu dans le document, mais nous aurions aimé que vous rappeliez à cette occasion la demande d'élargissement du plan particulier d'intervention autour de la centrale nucléaire du Blayais, dans un rayon de 80 km que nous avons voté il y a à peine un mois. Nous regrettons que cela ne figure pas de façon très explicite dans le projet de mandature. Peut-être est-il encore temps de le rajouter. Je pense que cela donnerait plus de poids à cette motion, à cette demande, votée à l'unanimité par notre Conseil de Communauté urbaine.

Voilà, M. le Président, chers collègues, les quelques observations que je souhaitais faire, dans l'intérêt du Groupe des Écologistes, à propos de ce projet de mandature.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, M. le Président, nous avons un beau document comme savent le pondre les collectivités territoriales régulièrement, à savoir une bonne dose d'autosatisfaction, comme des certitudes quant aux prévisions, qu'elles soient de population, de logement ou d'équipements pour l'avenir. C'est par cet exact constat que je commençais il y a quelques jours mon propos, sur le projet de mandature de la Ville de Bordeaux. Je n'oserais dire que c'est un copier-coller, mais on y retrouve les mêmes ingrédients. Les chiffres changent, mais il s'agit en fait d'une énumération de projets déjà engagés, tels la LGV (ligne à grande vitesse), le Grand stade, la Cité des civilisations du vin, ou le projet Euratlantique. Certains déjà dérapent financièrement, comme la Cité des vins, par sous-estimation de travaux ; d'autres sont obligés d'être arrêtés, je ne vous en fais pas grief, mais comme la ligne D du tramway. Quant au Grand stade, nous verrons si votre optimisme financier

tiendra la route, car rares sont les réalisations d'importance qui tiennent dans leur enveloppe financière d'origine.

Quoi qu'il en soit, ce document constate une chose intéressante : c'est que la santé financière de La Cub est plus équilibrée, meilleure en fait que celle de Bordeaux. Vous parlez de modération budgétaire et que notre établissement doit se recentrer sur son cœur de métier. Ce sont des belles paroles, des vœux qui, espérons-le, ne resteront pas purement pieux.

Mais, avant l'énumération des projets, pour certains pharaoniques, la diminution conséquente des dotations d'État, permettez-moi d'être sceptique, d'autant que la compétence généralisée sera toujours là, faisant un mur de dépenses qui pour beaucoup, ne relèvent pas d'un caractère prioritaire. Justement, quels axes prioritaires ? À part cinq principes, vous les avez énumérés, vous les avez détaillés, mais qui restent tout de même sur le plan des principes. Que gardons-nous ? Qu'évacuons-nous au nom du réalisme et de la modération budgétaire ? On ne le sait dans ce document.

Bordeaux Métropole serait un atout, vous l'expliquez avec la nouvelle grande région. Grande région Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, par une loi passée aux forceps et sans concertation avec qui que ce soit et surtout pas avec les populations. Quel rapport avec le Département ? On ne le sait pas, à quatre mois d'une élection départementale qui bouleversera tous les cantons. Fallait oser le faire : partir en élections sans savoir quelles seront les compétences précises qui lui seront attribuées. Le principe de la mutualisation des moyens et des coûts est une idée bien sûr intéressante. Quelles économies créera-t-elle ? Je constate que l'on se dirige toujours malgré tout vers des entités toujours plus importantes, plus grosses, qui par nature, éloignent tout de même les citoyens des centres de décisions que la commune conservait encore, pour le plus grand bien de sa population.

Grande région, véritable mastodonte imposé par l'Union européenne, départements en voie de disparition, communes qui, quoi qu'en dise, se verront privées de leur pouvoir de décision pour une bonne partie, et de leur liberté, et de leur proximité. La métropolisation, vous le savez, creusera les inégalités territoriales au détriment des populations rurales et de communes de moindre importance.

Je vous l'ai déjà dit, le triptyque communes/départements/État devrait être maintenu. Spécificité française adaptée à nos territoires et ses diversités locales. Aujourd'hui, vous rêvez de métropoles européennes du XXIème siècle, dans le cadre d'eurorégions, les Français rêvent, eux, de véritables priorités de proximité, de véritable protection sociale, économique, de transport et d'emploi.

Je vous remercie.

M. Alain ANZIANI : Oui, M. le Président, mes chers collègues, quelques mots.

Le premier pour dire que nous avons un document qui était nécessaire, qui s'inscrit d'ailleurs dans une certaine continuité de cette maison, où Vincent FELTESSE, en

son temps, avait sous l'ancienne mandature également proposé un projet de mandature.

Sur le fond, je ferai quelques observations. La première, c'est l'importance, évidemment, du développement économique. Cette importance est aujourd'hui renforcée, parce que nous savons que les investissements locaux risquent d'avoir quelques difficultés. Mais, nous en parlerons tout à l'heure au moment du budget. Et puis, puisque nous avons cette terrible maladie de l'amiante, qui va paralyser beaucoup de nos chantiers et beaucoup de nos entreprises, en particulier évidemment dans le bâtiment et les travaux publics et les petites entreprises vont beaucoup souffrir. Donc, nous devons avoir une attention particulière au développement économique.

La difficulté, pour nous, c'est que notre budget est très absorbé, dans ses grandes sommes, par d'autres compétences que les compétences de développement économique, même si les grands chantiers eux-mêmes génèrent évidemment du chiffre d'affaires pour les entreprises. Donc, on a une sorte de faiblesse budgétaire sur un des points qui nous semble être un des points prioritaires.

Le développement économique, nous avons la chance aujourd'hui d'avoir des points d'appui très forts, autour de la gare, évidemment et d'Euratlantique, autour de l'aéroport et de l'Aéroparc ; autour du fleuve, qui est certainement un vecteur important de communication et de circulation, et aussi d'activités. Et puis, autour de beaucoup d'initiatives importantes, comme par exemple l'Ecoparc, mais je ne vais pas les citer. Le Président, tout à l'heure, d'ailleurs, les a recensées.

Je voudrais aussi dire une précision sur un débat qui est en train de fleurir entre d'un côté la Région et de l'autre côté, la Métropole. Pour moi, il ne doit pas y avoir de conflit entre la compétence économique de la Région et la compétence économique de la Métropole. C'est aujourd'hui une des questions en débat au Parlement, dans le cadre de la loi sur les compétences. Il me semble qu'il y avait de la place pour l'une et pour l'autre. La Région aura son schéma de développement économique. Ce schéma sera discuté avec toutes les collectivités et en particulier avec la Métropole. La Métropole conservera des compétences en matière économique. La loi que l'on appelle MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) le lui a reconnu en janvier 2014 et sur ces compétences, il n'y a pas de renoncement. Et je ne vois pas d'ailleurs - je l'expliquais l'autre jour à un maire d'une très grande ville, président d'une très grande métropole, qui est celle de Lyon, pour tout dire - comment l'on pourrait oublier les métropoles, puisque par définition, tout grand projet économique a toujours une assise foncière, donc un ancrage territorial très profond et que l'on ne peut pas oublier cet ancrage. Il nous faut peut-être être vigilant, mais je crois qu'il y a de la place pour les deux grandes collectivités.

Deuxième observation, aussi, sur la mobilité. Voilà bien une étrange affaire. Nous sommes confrontés aujourd'hui à un risque d'enlisement à la fois juridique et financier. Et on le voit sur les deux grands dossiers. Sur le dossier du tramway, il y a eu ce coup d'arrêt prononcé par le tribunal administratif. J'espère que ce n'est qu'un coup d'arrêt provisoire et pour en avoir parlé avec vous, M. le Président, je sais que par exemple, sur le tram-train, aujourd'hui, nous pouvons aboutir sans qu'il n'y ait trop de retard, même peut-être sans qu'il n'y ait de retard du tout. Donc, il faut aussi

souligner cette bonne nouvelle. Je crois que pour la ligne D, c'est pareil, il faut que l'on reprenne notre ambition initiale et puis que l'on poursuive avec le même projet qui était le nôtre. Encore faut-il, une fois que l'on aura surmonté la difficulté juridique, trouver les moyens financiers. C'est bien évidemment l'équation de ce prochain mandat.

Même chose sur la mise à deux fois trois voies de la rocade. Je tiens à insister sur le fait que moi, je partage totalement l'analyse qui a été faite tout à l'heure par le Président de la Métropole – j'anticipe le mot Métropole - : il y a plusieurs façons de régler ce problème. Il y a une façon dans le Contrat de plan État-Région. Cela peut être un moyen. Il y a l'autre façon, tout de même, que l'on ne peut pas abandonner, allons jusqu'au bout dans les discussions avec Bruxelles, avec la notion de mise en concurrence. Il y a là peut-être encore un sursaut ou une chance, évidemment, si on pouvait avoir des financements européens, je crois que cela nous aiderait, notamment dans la rapidité. En tout cas, je suis de ceux pour dire que c'est une priorité, la mise à deux fois trois voies. J'entends bien toutes les discussions, toutes les nécessités, etc. N'empêche qu'il suffit d'aller le matin et le soir sur notre rocade, pour constater que c'est un facteur d'asphyxie. Et quand on dit asphyxie, ce n'est pas simplement une asphyxie au gaz de carbone, c'est aussi une asphyxie pour nos entreprises, donc une perte, évidemment, de performances pour nos entreprises. Et en ce moment, nous n'avons évidemment pas besoin de cette difficulté supplémentaire.

Quatrième point sur l'environnement, mais là, je partage vraiment tout ce qu'a dit Pierre HURMIC, tout à l'heure, et notamment sur la nécessité des économies d'énergie. Cela doit être un axe important de notre mandature.

Je terminerai par – évidemment, cela ne vous étonnera pas – la métropolisation. Ne diabolisons pas la métropolisation et la future Métropole. Ne la diabolisons pas. Pour moi, c'est même une évidence, et je serai très bref, évidemment, aujourd'hui. Mais, c'est une évidence.

Première évidence : est-ce que la politique de la Ville, est-ce que vous préférez que cela soit de la compétence de chacune des villes ou de la Métropole ? Pour moi, l'évidence est que c'est une compétence de la Métropole. Sur les grands équipements, pensez-vous que chacune des villes doit avoir dans son coin son grand équipement d'intérêt métropolitain ou est-ce que cela doit être la Métropole ? Pour moi, c'est une évidence que c'est la Métropole. Et sur la mutualisation, je sais toutes les craintes qui existent, en particulier aussi d'ailleurs parmi nos agents, mais franchement, dans une période comme la nôtre, dire que l'on va rassembler nos forces et que l'on va, sur un certain nombre de compétences très précises, puisque cela va être à la carte, faire en sorte que cela soit la Métropole qui gère plutôt que chacune de nos communes, sans porter atteinte à l'identité de nos communes, pour moi, c'est une évidence, donc cela sera le grand chantier sans doute de cette année. Cela sera en fait le grand chantier aussi de toute la mandature et je crois que l'on peut y aller avec beaucoup plus de confiance que parfois je n'en devine chez un certain nombre de nos collègues.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Mes chers collègues, d'abord un constat, c'est que ce document présente des orientations qui ont reçu une approbation générale. Je ne fais pas de « *wishful thinking* », mais enfin, même M. COLOMBIER constate que c'est un beau document. Donc, nous allons continuer dans cette direction, avec les indications que j'ai données en commençant. C'est un document qui devrait venir en soutien de chaque débat d'orientation budgétaire, année après année et être actualisé en fonction de l'évolution du contexte.

Il y a eu évidemment des réserves ou des critiques, cela est bien normal. Je dis à M. HURMIC que nous allons mettre la pression pour que l'étude que nous avons demandée et qui vise à réserver une voie de la rocade à un transport collectif ou à un usage collectif du véhicule individuel soit réalisée pour bien mesurer les impacts d'une telle mesure.

Vous indiquez que nos efforts sont insuffisants sur la transition énergétique. J'ai parlé des réseaux de chaleur, mais il n'y a pas que cela. Hier, par exemple, en lançant la ZAC (zone d'aménagement concerté) Bastide-Niel, je constatais que 50 % de la consommation énergétique de la ZAC sera assurée par des panneaux photovoltaïques sur les toits et sur les façades des bâtiments qui vont être construits. Donc, on va développer, bien sûr, aussi, l'énergie solaire, etc. Sur la centrale du Blayais, je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on rajoute la mention dans le document, puisque nous avons adopté, effectivement, une motion à l'unanimité sur ce sujet.

M. COLOMBIER nous dit que c'est un beau document, je l'ai dit tout à l'heure, mais considère que ce sont des vœux pieux. Simplement, mon cher collègue, je crois que nous avons démontré depuis vingt ans, que nos vœux pieux se concrétisaient beaucoup plus souvent qu'on ne le pense. Nous ne nous sommes pas contentés d'annoncer des projets, nous les avons réalisés et je pense que nous maintiendrons ce cap pour les années qui viennent.

Je suis en accord sur toutes les remarques qu'a ajoutées Alain ANZIANI, sur l'importance du développement économique, bien sûr ; sur la Région et la Métropole, cela va de soi, il n'est pas question de contester, je l'ai dit dans mon propos, le rôle de chef de file de la Région. Mais, nous avons eu quelques alarmes, que j'ai partagées avec Gérard COLLOMB. Peut-être de manière inexacte, puisque comme je ne suis pas parlementaire, je n'avais peut-être pas tous les documents à ma disposition. Mais, le Maire de Lyon s'émuait de voir que l'exclusivité de la compétence économique serait attribuée à la Région. Ce qui n'a pas de sens. On ne peut pas priver les grandes métropoles de la volonté d'avoir une stratégie de développement économique. Donc, c'est évidemment dans la complémentarité que cela doit se régler. Que la Région ait son schéma de développement économique, c'est évident ; mais, préparons-le ensemble et essayons de conjuguer nos moyens. Nous sommes engagés notamment dans une réflexion pour adopter une sorte de règle de bonne conduite entre ADI (Aquitaine Développement Innovation) et BGI (Bordeaux Gironde Investissement), pour savoir qui fait quoi et que l'on ne se marche pas sur les pieds.

Sur la mobilité, je n'y reviens pas, on a amplement parlé de la rocade, mais des autres aspects aussi. Quant à la métropolisation, j'ai bien conscience qu'aujourd'hui, elle peut susciter un certain nombre d'inquiétudes ou d'interrogations. Les organisations syndicales nous ont distribué à l'entrée de cette séance, un document. Nous allons les voir, bien entendu. Elles seront reçues systématiquement. Mais, je continue à penser que dans le cadre de la réforme territoriale en cours - je vais tout de même faire un peu de politique qui me permette de me distinguer de mon voisin de droite – je n'adhère pas du tout à l'étage Région/Département. Je trouve que c'est une approche qui n'est pas bonne. Mais enfin, ce n'est pas le lieu d'en parler ici. En revanche, je pense que la métropolisation va dans la bonne direction. Comment continuer à fonctionner dans une agglomération où la ville de Bordeaux, avec 240 000 habitants, porte un Parc des Expositions qui est évidemment un équipement d'intérêt métropolitain, voire régional, et je pourrais allonger la liste. Donc, il est bien évident qu'il y a un certain nombre de frontières à rectifier. Vous savez dans quel esprit nous le faisons. Il n'est pas question d'effacer la compétence communale, ni la légitimité des maires dans leur relation de proximité avec la population. Tout ceci se fera sur la base du volontariat. Nous prendrons largement en compte les préoccupations de nos agents. J'ai répété hier encore à la ville de Bordeaux, en remettant les médailles du travail, qu'il n'y aurait pas de suppression de poste liée à la mutualisation et que personne n'aurait à souffrir, dans son statut matériel, de cette métropolisation. Donc, je crois que c'est effectivement dans un climat de confiance qu'il faut essayer de progresser dans les tous prochains mois.

Ce document n'appelle pas de vote. C'est un débat un peu d'orientation, mais je me réjouis en tout cas que les quatre grandes directions de travail de notre Métropole soient approuvées par l'ensemble du Conseil.

Pardon, je n'ai pas répondu à Mme MELLIER, mais évidemment, si l'on avait plus de moyens, cela irait mieux. Je la rejoins volontiers sur ce plan.

DÉBAT EFFECTUÉ

M. Noël MAMERE : Oui, maintenant nous passons à la délégation de Monsieur Patrick BOBET pour la présentation du projet du budget primitif pour l'exercice 2015.

M. BOBET :

2014/11/ 15 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015 - Adoption

M. Patrick BOBET : *Présentation orale.*

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, M. le Vice-président.

Merci d'abord pour cette présentation qui est claire et synthétique. Mais surtout, merci pour le travail accompli dans la préparation de ce budget. L'exercice était un des plus difficiles que nous ayons connus depuis bien longtemps, pour des raisons évidentes sur lesquelles je ne reviens pas.

Je voudrais remercier tous les vice-présidents, les services, le service des Finances en premier lieu, M. GARNIER et ses collaborateurs, mais aussi tous les chefs de pôles de s'être vraiment prêtés avec beaucoup de compréhension et de bonne volonté aux choix qu'il a fallu réaliser.

Deux petites remarques simplement, sur les CODEV (contrat de Codéveloppement), je sais que c'est un sujet de préoccupation pour les maires. En général, on se limite à l'annonce d'une enveloppe de 20 millions d'euros annuels pendant cinq ans. 100 millions, en faisant remarquer que 20 millions d'euros divisés par 28, ce n'est peut-être pas beaucoup. Je voudrais insister sur le fait que beaucoup de projets réalisables au titre des CODEV pourront être financés sur des lignes budgétaires du PPI (programme pluriannuel des investissements). Le travail que j'ai demandé d'urgence à Alain CAZABONNE, Vice-président concerné et à nos services – d'urgence, c'est-à-dire pour le mois de janvier - sur la base du recensement des besoins qui résulte du tour de piste qu'Alain CAZABONNE a fait, que l'on puisse faire la part entre ce qui est finançable sur les lignes du PPI et puis ce qui pourrait être imputé sur l'enveloppe des 100 millions d'euros divisés par 5, 20 millions d'euros par an. C'est un point important.

Le deuxième point, c'est que certes, la situation est difficile. Nous continuons tout de même à investir beaucoup. Nous continuons à faire fonctionner nos services dans de bonnes conditions. Je voudrais souligner que notre situation financière reste bonne. Il faut être très vigilants sur la dette, parce qu'une fois que l'on s'engage dans le processus de spirale de la dette, après cela est très difficile à arrêter. Mais enfin, je souligne tout de même que nous arrivons à 2,65 années de capacité de désendettement, alors que l'on considère que le feu passe à l'orange cette année et que certaines collectivités ou agglomérations sont à 12 ans. Donc, nous restons tout de même avec des bases extrêmement solides et extrêmement saines.

Cela dit, le débat est ouvert. Peut-être les Vice-présidents dans leur domaine respectif, pourront-ils intervenir, s'ils le souhaitent, en réponse aux observations qui seront faites par les collègues.

M. Max GUICHARD : Comme je ne suis pas Vice-président, je vous propose de prendre mon tour.

M. le Président Alain JUPPÉ : Allez-y.

M. Max GUICHARD : Donc, que dire après la présentation de ce budget 2015, sinon cela ne vous échappera pas, notre profonde colère.

Dès qu'il est invité sur un plateau télé, le Premier ministre, M. Manuel VALLS rabâche que son gouvernement ne pratique pas l'austérité. Plusieurs de ses ministres ont quitté son équipe pour cette raison, l'austérité. Les Français le désapprouvent massivement. Les experts les moins proches de ma famille politique alertent sur la catastrophe à venir et lui, toujours plus suffisant, répète que non, sa politique n'est pas une politique d'austérité et pire, que oui, elle donnera des

résultats. Alors, je demande solennellement à ceux qui soutiennent encore la politique de ce personnage, qu'avons-nous sous les yeux, ici et dans nos communes, sinon le résultat d'une brutale politique austéritaire ?

Et je fais une petite parenthèse à mon texte écrit, par rapport à Alain ANZIANI qui nous parle. Je pense qu'il avait un regard vers nous, même s'il ne nous a jamais regardés, de diabolisation concernant la Métropole. Mon Cher Alain, il faut que tu écoutes tout ce que nous disons. Voilà ce qu'a dit Claude MELLIER il y a un quart d'heure. « *Non pas que la Métropole nous pose problème en soi, cela n'aurait que peu de sens. Notre problème vient des objectifs qui lui sont donnés et de la manière dont elle est construite* ». Si cela est une diabolisation, je pense que tu vas avoir beaucoup de queues de diable à aller chercher.

Comment peut-on penser qu'il sortira quelque chose de positif de la réduction de 26 % des dépenses d'investissement, dans une agglomération qui accueille chaque jour de nouveaux habitants ? Qui peut penser que réduire ou geler le nombre de fonctionnaires qui assurent la vie quotidienne et les services publics, permettra d'offrir des réponses à une société qui est d'abord et avant tout gangrénée par le chômage ? Je sais que le Vice-président aux Finances me dira qu'il faut relativiser la baisse de 26 % des investissements par la grâce du système d'AP/CP (autorisations de programme /crédits de paiement). Il peut nous expliquer que La Cub programme au plus juste en fonction de ce qu'elle peut effectivement faire. Tu vois, mon cher Patrick, je t'écoute beaucoup. Mais, les lignes budgétaires qui étaient inscrites pour la création de nouvelles routes ou pistes cyclables, celles inscrites pour les ponts ou pour les nouveaux logements, ces lignes, rassurez-moi, M. BOBET, elles n'étaient pas inscrites pour le simple plaisir des maires ? Ou alors, il faudra nous le dire. Elles l'étaient pour répondre à des besoins réels et souvent urgents en matière de transport, de cadre de vie, de logement, de voirie. Avec des AP/CP, on fait donc en fonction de ce que l'on peut faire et non pas de ce qu'il faudrait faire.

Les citoyens devront donc faire avec les trottoirs mal entretenus, les équipements manquants et une réponse largement insuffisante en matière de logement social. On y reviendra d'ailleurs tout à l'heure. C'est cela, la réalité de la politique menée par ce monsieur VALLS.

Pour partie, la baisse des dotations sert donc à faire assumer la politique d'austérité aux collectivités locales. C'est le fameux feu orange d'Alain JUPPÉ et deux feux rouges, soi-disant ailleurs. Je pense que cela va être le feu noir partout.

C'est ainsi que les augmentations de tarifs des services publics sont devenues systématiques. Nous nous y opposons. Pire, comme le gouvernement qui lui a précédé, mais il faut dire que c'était un gouvernement de droite, il pervertit les systèmes de péréquation pour imposer aux collectivités de se répartir elles-mêmes les miettes qu'il leur a laissées. C'est ainsi que prélever de 4,4 millions d'euros au titre du fonds de péréquation horizontale du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), La Cub présente en partie l'addition aux communes les plus pauvres, via une baisse de la dotation de solidarité de plus d'un million d'euros. Je partage sur ce point l'inquiétude, voire peut-être la colère, qu'exprimeront sans aucun doute mes amis de la rive droite. Mais, je leur demande simplement un peu de cohérence. Chers amis, il n'est plus possible, au point où

nous en sommes, de soutenir ce gouvernement et de s'apitoyer sur les moyens qui s'évaporent ici, pour assurer la politique sociale et de progrès pour laquelle nous avons été élus.

Face à cette situation, les élus communistes ont décidé de prendre leurs responsabilités. Nous continuons de partager les grandes ambitions définies pour l'agglomération, Claude MELLIER l'a bien développé, avec les précautions déjà exprimées par ma camarade. Que ce soit en matière de transport, de logement social, de service public, de proximité du quotidien, nous pensons qu'il faut poursuivre les efforts approuvés par tous, ici, lors des précédents exercices. Et, sur chaque dossier, il ne faudra pas se contenter de faire avec ce que nous avons, mais bien aller chercher les financements nécessaires. Je pense que le plan B d'Alain JUPPÉ sur la rocade, c'est un plan WXYZ, donc à revoir la copie.

Il en sera ainsi pour l'élargissement de la rocade, qui est un enjeu écologique et d'amélioration de la vie quotidienne de centaines de milliers de travailleurs girondins et aquitains.

Sur ce point, l'attitude de la Région, mais aussi de l'État, qui ne verse qu'au compte-goutte, alors qu'il s'agit d'une de ses compétences directes, ne sont pas acceptables. Il en va de même sur le plan piscine sur lequel les efforts de La Cub sont louables, mais ne suffiront hélas pas à pallier l'absence de l'État. Et pourtant, nous savons que là, nous avons aussi une crise très aigüe.

Il faudra de même aller chercher les financements pour l'amélioration rapide du réseau de transports en commun et notamment pour la mise en service complète de la ligne de ceinture ferroviaire, puisque cela fait partie, enfin, de nos ambitions.

Concernant le rail, c'est d'ailleurs vers une réponse aux besoins du quotidien et de proximité qu'il faut aller. Plus économiques et écologiques, les alternatives à la LGV vers Toulouse et Dax doivent être urgently étudiées. Surtout plus qu'avant peut-être, nous serons nous aussi vigilants à prioriser les investissements en fonction de leur intérêt pour le quotidien des habitants de La Cub. Intransigeants sur la distribution de subventions aux entreprises, en particulier celles qui versent des dividendes ou celles dont les donneurs d'ordre en versent plutôt que d'investir.

Au contraire, c'est l'argent que ces grandes entreprises tirent du travail sur notre territoire qu'il faudrait aller chercher via un véritable impôt économique. Mais, ce n'est pas l'orientation prise par le gouvernement. C'est ma conclusion, au patronat monsieur VALLS réserve ses grandes courbettes, alors qu'à nos communes et donc aux citoyens, il réserve la machette budgétaire. Nous contestons cette logique et tenterons d'œuvrer pour préserver les grandes orientations sociales et écologiques pour l'agglomération.

Nous nous abstiendrons sur ce budget.

M. le Président Alain JUPPÉ : Abstention ! Une bonne surprise.

Je n'aurai pas, cher Max, à vous répondre longuement, puisque vous vous êtes adressé exclusivement à ceux qui soutiennent encore le gouvernement. Donc, comme je ne me range pas dans cette catégorie, je n'ai pas besoin de vous répondre.

M. Max GUICHARD : Je pense qu'il y a quelques éléments qui vous intéressaient un peu particulièrement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas que cela...

M. Max GUICHARD : Sous-entendu que vous êtes toujours Président de La Cub. D'accord...

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas dit que cela ne m'intéressait pas. J'ai dit que je ne me sentais pas concerné directement.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, M. le Président, chers collègues,

Sur cette intervention, je vais juste revenir sur le point de la rocade, qui a été longuement évoqué tout à l'heure, pour dire deux choses. Il y a la troisième voie de la rocade qui va être mise en œuvre, mais il y a aussi la bande d'arrêt d'urgence. Donc, nous aurons les trois voies, plus la bande d'arrêt d'urgence et aujourd'hui, un certain nombre d'études et même un certain nombre de cas font qu'il y a la possibilité, entre ces quatre voies, d'avoir vraiment une utilisation dédiée d'une de ces quatre voies. Je pense que nous avons là aujourd'hui, parce que j'ai entendu l'intervention de M. CAZABONNE, notamment par ailleurs, il ne faut pas raisonner en trois voies, il faut raisonner trois voies plus bande d'arrêt d'urgence. Et donc, à partir de là, il y a suffisamment d'expériences, en France et à l'étranger notamment, pour pouvoir avoir une utilisation beaucoup plus intelligente, beaucoup plus optimisée de cette artère. Donc, je pense que là, il faut vraiment mettre la pression sur les services l'État. Il y a des expériences, même à Tel Aviv, avec Siemens. Il y a le péage urbain. Il y a suffisamment de choses aujourd'hui pour que l'on puisse avoir quelque chose de très intéressant.

Et, pour terminer là-dessus, je dirais même, M. le Président, on peut pousser votre logique un peu plus loin : rien n'interdit aujourd'hui, puisqu'on a du trafic de transit, d'étudier à titre expérimental, les textes le permettent, d'avoir une partie de péage sur la rocade. Pourquoi pas ? Cela peut s'expérimenter. À l'heure où l'on recherche, sur du trafic de transit, cela me semble tout à fait envisageable, en tout cas à expérimenter.

C'était la petite incidente par rapport au débat tout à l'heure.

Sur le budget, il porte bien à notre sens, le qualificatif de budget charnière. Il s'agit en effet du dernier budget établit sur la Communauté urbaine de Bordeaux et du premier sur la future Métropole. Et bien sûr, nous débattrons aujourd'hui du premier budget de cette nouvelle mandature, avec une nouvelle majorité sortie des urnes. La difficulté, bien sûr, est réelle, et nous en sommes conscients, en cette fin d'année 2014, pour bâtir ce budget 2015. Des inconnues demeurent concernant notamment le contour de la future organisation territoriale.

Les transferts de compétences issus de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) ont démarré, mais trouveront leur vitesse de croisière en 2015. De même, la régularisation de la compétence propreté viendra elle aussi affecter les finances communautaires. Les aléas juridiques de la troisième phase et notamment sur la ligne D et le tram-train du Médoc. Enfin, le contexte budgétaire national et la baisse des dotations de l'État, ne peuvent qu'inciter à la prudence en matière de prévisions budgétaires.

Mais, avant d'entrer dans le cœur du projet de budget 2015 de la Métropole, je souhaiterais revenir un bref instant sur un des volets du projet de Loi de finances, qui concerne la suppression de taxes dites à faible rendement. Tout comme le rapporteur de l'avis de la commission du développement durable et par ailleurs président du GART (groupement des autorités responsabilités des transports), le Sénateur Louis NEGRE, notre Groupe regrette que dans son article 8, le projet de Loi de finances envisage la suppression de la taxe dite « Grenelle II » sur les ventes immobilières aux abords des transports collectifs en site propre. Instituée par l'article 64 de la loi Grenelle II le 12 juillet 2010, cette taxe facultative, qui portait sur le produit de la valorisation des terrains nus et immeubles bâtis résultant de la réalisation des infrastructures de transport collectif en site propre ou d'infrastructures ferroviaires en Ile-de-France, devait être affectée au budget des autorités organisatrices de transport et destinée exclusivement au financement de la réalisation du réaménagement.

Donc, à notre sens, il est regrettable que cette piste soit abandonnée. Je m'adresse ici aussi, il y a des parlementaires. Vous, M. le Président, qui êtes aussi un homme influent. Et puis, je regrette aussi l'absence de Vincent FELTESSE, qui murmure quand même à l'oreille du Président. Et je pense que le décret qui manque est vraiment...

(Murmures dans la salle).

Oui, on a tout de même dans cette instance, diverses compétences, diverses autorités qui pourraient quand même influer, à l'heure où l'on recherche des recettes pour les transports collectifs, alors que par ailleurs, nos investissements apportent des plus-values à certains.

Donc, en fait, je compte sur toutes ces compétences, pour que ce décret manquant – un peu comme le chaînon manquant – puisse voir le jour.

Pour en revenir au budget primitif 2015 de la Métropole, nous convenons qu'il s'agit là en grande partie d'une déclinaison opérationnelle de projets structurants décidés lors de la mandature précédente.

Je ne reviendrai pas sur la baisse des dotations de l'État, l'essentiel a été dit. Nous sommes satisfaits de voir se maintenir l'effort en matière de réserve foncière, avec l'inscription de 16 millions d'euros en 2015, de même qu'en matière d'optimisation de la circulation des bus. 6 millions d'euros inscrits, même si sur ce dernier point, nous appelons de nos vœux à une montée en puissance, en particulier sur la capacité à faire. Je sais que cela n'est pas facile, mais vraiment, nous avons un besoin très important dans ce domaine.

Indépendamment de ces aspects positifs, notre Groupe s'abstiendra cependant sur ce projet de budget primitif, considérant que l'ambition est en retrait sur quatre aspects qui nous semblent primordiaux pour notre agglomération.

Le sort réservé à la politique de la mobilité alternative, qui semble fortement pâtrir de restrictions budgétaires de notre institution, alors même que sa mission, ses objectifs sont essentiels au développement soutenable de notre territoire, notamment sur les circulations douces, le sort réservé à un certain nombre d'associations qui soutiennent cette politique nous semble malvenu. Je ne rentre pas dans le détail, mais il me semble que là, c'est vraiment un mauvais signe, même si les sommes en jeu ne sont pas extraordinaires. Je pense que la symbolique est forte et dommageable.

Le volet nature, dont les crédits, s'ils permettent la mise en œuvre opérationnelle des premiers projets « 55 000 Hectares », appellent nécessairement une montée en puissance, si l'on veut atteindre l'ambition affichée et partagée de préserver notre patrimoine naturel et nos espaces agricoles. La question de la politique en matière de gestion de ce foncier est notamment une question cruciale qui devra amener un positionnement de notre Assemblée, sur la constitution d'un 1 % nature par exemple.

La transition énergétique, Pierre HURMIC en a abondamment parlé, nous semble insuffisamment affichée dans le projet de mandature. Cela a été dit, je n'y reviens pas.

Enfin, les déchets, et là, je dirais que c'est une constante depuis plusieurs mandats. La Métropole a candidaté, certes, à l'appel à projets « zéro gaspillage, zéro déchet » et je dirais « zéro gaspillage, zéro déchet, mais aussi zéro blabla ». C'est ce que nous souhaitons. Au regard de ce volontarisme affiché, nous en aurions attendu une traduction budgétaire tout aussi volontariste. Hélas, de même que dans le projet de mandature, on pressent que l'incinération demeure pour beaucoup dans cette Assemblée, l'exutoire naturel de nos déchets.

Pour conclure, notre abstention se veut donc critique, constructive et prudente. Nous demeurerons attentifs à l'évolution du projet communautaire et nous le serons particulièrement à l'occasion de la présentation du PPI (programme pluriannuel des investissements) dans quelques mois. Je vous remercie.

Mme Véronique FERREIRA : M. le Président, chers collègues, quelques mots rapides à mon tour.

Ce budget, tout le monde le sait, est dans un contexte indéniablement contraignant. Je ne vais pas insister dessus, notamment sur la nécessité bien évidente de devoir réduire au maximum l'effet ciseau qui touche ce budget.

Je vais essayer de ne pas faire crier, mais pour autant, je ne veux pas à tout prix tout relativiser, mais remettre quand même quelques éléments en perspective. Il est exact que les 21 millions d'euros de pertes de recettes qui sont annoncés sont certes un coup dur. Je tiens quand même effectivement à préciser que sur un budget global total, c'est-à-dire si j'additionne l'ensemble des budgets de plus de 1,2 milliards d'euros, on est mine de rien sur un effort de 1,65 % du total. C'est un effort, c'est évident, maintenant, cet effort, vu l'état de santé financière de la Communauté urbaine, c'est peut-être quelque chose que l'on peut ensemble travailler à absorber.

À partir de là, il est bien compréhensible que ce sont des choix structurels qu'il nous faut faire. Je voudrais, comme cela a déjà été fait, saluer l'effort des services de la Communauté urbaine, qui ont limité, voire réussi à baisser les charges de fonctionnement comme cela leur avait été demandé, même si l'on se rend compte de part et d'autre, que non seulement cela impacte la Communauté urbaine, tout le monde le sait, mais cela impacte aussi un certain nombre de nos partenaires. De nos partenaires naturels, puisqu'il a fallu baisser de 5 % des montants de subventions aux associations. Associations que la Communauté urbaine soutenait depuis longtemps. Et parfois, également, en fonctionnement, se poser la question sur là où la Communauté urbaine doit aller. Je déplore effectivement d'avoir appris qu'au niveau d'un syndicat des Jalles, par exemple, le SIJALAG (Syndicat intercommunal des jalles de Lande à Garonne), la Communauté urbaine ne concourt plus, en ce qui concerne le fonctionnement, entraînant ainsi de grosses difficultés budgétaires sur ce syndicat, syndicat que la Communauté urbaine, pardon la Métropole, reprendra de toute façon au 1^{er} janvier 2016.

Les objectifs qui sont annoncés dans le projet de mandature et dans ce BP (budget primitif) sont, je pense unanimement partagés, mais il faudra effectivement être attentif à leur réalisation. Par rapport aux quatre priorités, je ne prendrai peut-être qu'un seul exemple, la baisse de 13 millions d'euros sur le domaine de l'économie. Nous passons en effet de 62 millions annoncés sur le BP précédent, à 49 millions d'euros, soit une baisse de près de 21 %. 21 % que je voudrais mettre peut-être en rapport avec la baisse des dotations de l'État qui est annoncée.

Je pense que malgré le contexte, Bordeaux-Métropole ne doit pas célébrer sa naissance en perdant du terrain dans son rôle de premier donneur d'ordre régional, aspect qui est rappelé en conclusion du BP. Mais, il est vrai que la baisse annoncée de 26 % en ce qui concerne l'investissement appelle par ailleurs quelques remarques, au moins deux.

La première remarque est la question du taux de réalisation. Je suis en effet tout à fait d'accord, M. le Vice-président, voyez, j'anticipe votre réponse, il est absolument essentiel et l'on doit absolument l'améliorer cette année et les années à venir. Je crois que la gestion en AP/CP est une bonne réponse, car il est en effet totalement inutile d'inscrire des crédits qui ne seront pas consommés. C'est non seulement inutile, mais cela peut produire l'effet ou du moins l'idée d'un budget insincère, ce qui n'est évidemment pas la volonté ici.

Mais, en plus de cela, il faut nous interroger sur notre capacité à faire, à réaliser particulièrement, avec peut-être un focus tout particulier sur les directions territoriales. Elles ne sont pas les seules à réaliser l'investissement, mais elles sont tout à fait importantes.

Elles sont tout à fait importantes dans ce budget charnière, au moment de la métropolisation et surtout de la mutualisation, qui vont renforcer le rôle de ces directions territoriales et ainsi il faut être très attentif quant à leurs capacités à réaliser et leur donner les moyens de pouvoir réaliser, pour que ce que nous inscrivions au budget soit réalisé effectivement. Sachant, nous le savons tous, que la question de l'actinolite que personne n'avait prévue il y a encore quelques mois, risque de ne pas nous aider en ce qui concerne la réalisation du taux d'investissement.

Deuxième remarque en ce qui concerne l'investissement, je pense que je ne surprendrai personne en disant que cela pose la question de la répartition des mandats d'investissement. Et le fait de respecter l'équilibre nécessaire de la Métropole entre d'un côté son rôle d'aménagement, tout à fait naturel, qui se traduit par des grands projets phares de niveau métropolitain, outre le développement des TCSP (transports collectifs en site propre) – je pense au Grand stade, à la Cité du vin, le Parc des expositions, etc. – qui bien évidemment, en volume financier, prennent une place très importante. Donc, entre d'un côté ce rôle d'aménagement et de l'autre côté, cette fonction de solidarité et donc, redistributrice. Oui, bien sûr que nous devons nous inquiéter un petit peu de cette baisse de la DSC (dotation de solidarité communautaire) de 3,11 %, qui, toujours par rapport aux chiffres que je citais précédemment, est effectivement supérieure à la baisse globale des dotations de l'État, en ce qui concerne la Métropole.

Et puis, se poser bien sûr, vous le savez bien, la question de la place des communes dans la métropolisation au travers des investissements, à regarder effectivement la structuration des investissements dans la période où nous sommes de négociation sur les contrats de codéveloppement. Je me félicite effectivement, M. le Président, que l'on puisse avoir un tableau de suivi des investissements, entre d'un côté ce qui relève directement de la compétence métropolitaine et de l'autre côté, ce qui concerne le financement des projets d'intérêt communal, dans le cadre des domaines d'intervention de la Métropole, je veux parler bien évidemment de ces fameux 20 millions d'euros par an divisés par 28, qui sont dits exceptionnels – c'est quelque chose que je peux entendre – mais en fait, qui permettent tout simplement de faire en sorte que le budget d'investissement ne soit pas simplement, entre guillemets, le financement de la suite de ce qu'on appelle les coûts partis de ce qui était déjà engagé antérieurement et que, d'un côté la Métropole, mais aussi les

communes qui la constituent, puissent continuer à pouvoir investir dans, bien évidemment, l'intérêt général. Cela permettra, en étant particulièrement attentifs sur tous ces différents éléments, que la Métropole, si elle n'est pas aujourd'hui au point de vue investissements, le premier donneur d'ordre régional, arrive à s'en rapprocher le plus possible.

M. Alain CAZABONNE : M. le Président, chers collègues, je vais justement commencer par rapport à la question qui est évoquée sur les CODEV. Le Président a eu raison de dire tout à l'heure qu'il faut absolument que l'on puisse apporter aux maires les éléments des investissements qui sont faits dans leur commune, au travers du PPI, parce que dans les discussions que l'on peut avoir actuellement, je me rends bien compte qu'il y a deux difficultés. D'abord, dans les anciens CODEV, il y a eu aussi beaucoup d'études et on arrive maintenant, pour les maires, à ce que les études étant faites, ils veulent rentrer en réalisation et l'on sait tous que les réalisations sont plus coûteuses que les études. Et on ne peut pas donner satisfaction à un maire qui a déjà eu pendant six ans des études en lui disant que l'on va continuer à faire des études. Il y a donc, cela est vrai, un problème, là, qui se traduit aussi financièrement. D'où l'importance de savoir ce qui est pris en investissements en dehors des CODEV.

Voilà pour ce qui est des CODEV, mais on aura le point, progressivement, qui sera fait et on pourra vous le présenter.

Pour une fois, je vais être d'accord avec M. CHAUSSET, puisque nous avons eu hier une discussion en Bureau par rapport à la circulation sur la rocade et si l'on évoque effectivement l'utilisation de la voie de secours, pour le transport en commun, cela me paraît une excellente idée, une idée intelligente, parce que l'on sait qu'il ne passe qu'un bus de temps en temps et cela ne risque pas de bloquer cette file. Prendre une autre file, la difficulté, c'est qu'il faut aussi pouvoir surveiller. À moins d'avoir des caméras qui surveillent toute la rocade, parce que j'ai raconté une fois ici une anecdote, moi qui suis un citoyen respectueux de la vitesse, j'étais sur la rocade à 90, bloqué avec le régulateur et derrière moi, il y avait un camion qui me poussait en mettant les phares et je m'arrête à la station anciennement Shell sur la rocade, il y avait trois motards de la CRS 14. Je leur dis : « C'est bien, la vitesse est limitée pour les camions et moi, je roule à 90... » et ils m'avouent, ils me disent : « Oui, mais on est 5 motards pour surveiller la rocade ». Cinq ! Alors, si l'on me dit que l'on va prendre une file réservée aux transports en commun, deux personnes par voiture, etc., il faut après pouvoir contrôler la mesure que l'on prend. C'est pour cela que je suis très sceptique par rapport à cette mesure de dire que l'on prend une autre voie pour les transports en commun ou les personnes qui seraient à deux dans les voitures, voire plus. À moins de le contrôler uniquement par caméra. Voilà la nuance que l'on pourrait avoir, mais sur la bande d'urgence...

M. Gérard CHAUSSET : Juste, la technologie le permet aujourd'hui.

M. Alain CAZABONNE : À moins d'avoir uniquement fait appel à la technologie, mais après, il faut sanctionner.

Mais, c'était juste par rapport à l'utilisation de la quatrième voie de sécurité. Je suis tout à fait d'accord.

Sur le propos de **M. CHAUSSET**, j'ai cru comprendre que nous avions parmi nous, même s'il n'est pas là aujourd'hui, un homme qui parle à l'oreille du Président.

M. Gérard CHAUSSET : Qui murmure !

M. Alain CAZABONNE : Qui murmure à l'oreille du Président. Alors, je me souviens qu'il avait dû murmurer à l'oreille du Président de la Région pour un dossier important pour un certain nombre d'entre nous, qui est la gare de la Médoquine. Notre collègue, il n'est pas là... Max...

M. Max GUICHARD : Si, si, je me suis rapproché...

M. Alain CAZABONNE : Il s'est rapproché de moi, c'est bien !

M. Max GUICHARD : Je me suis rapproché d'Anne plutôt.

M. Alain CAZABONNE : Notre collègue Max a souvent évoqué aussi ce sujet, parce que cela fait partie de l'aménagement de la ceinture ferroviaire. La Communauté urbaine a prévu un pôle multimodal et actuellement, nous sommes toujours bloqués, parce que la Région et son Président pensent qu'il y a une concurrence entre ceci et sa gare des Échoppes. Je crois qu'il faudrait que la Communauté urbaine puisse – et je sais que le Président en est d'accord – faire une démarche globale de l'ensemble des élus pour dire : on n'exige rien, on veut au moins savoir le résultat des études RFF (réseau ferré de France) et essayer de poser le problème pour sortir de cette ambiguïté et de ce freinage, ce blocage qui existe depuis des années.

Dernière chose, je crois que dans nos investissements, et là, je m'adresse à notre Président des Finances, Patrick BOBET, qui note, il faut absolument que l'on fasse porter un effort, je l'ai dit x fois ici, sur le stationnement de proximité. D'autant que ce stationnement est payant. Parce que, quand on évoque les taux de déplacements en voiture, des déplacements à vélo et des déplacements à pied, l'on se rend compte que l'on ne progresse pas beaucoup. Combien avez-vous tous, dans vos villes, de voitures qui, la nuit, sont sur les trottoirs, parce qu'il n'y a pas de places de stationnement de proximité ? Et vous savez tous comme moi que, dans la journée, ils ne peuvent pas laisser leur voiture sur les trottoirs et, par sécurité, ils la prennent. S'il y avait des parcs de proximité ou dans les règlements d'urbanisme, parce que l'on peut jouer sur les deux, pour faire en sorte que le propriétaire ou le locataire

laisse sa voiture en sécurité, ils seraient tentés d'utiliser davantage les transports en commun, le vélo ou de déplacer à pied. Mais là, aucun utilisateur ne laissera sa voiture sur le trottoir pour partir. Donc, un effort si possible par rapport à l'investissement dans les parcs de stationnement qui, je le répète, sont payants et c'est normal.

M. Jacques COLOMBIER : M. le Président, premier budget de Bordeaux Métropole, ce budget primitif s'inscrit dans le contexte évidemment difficile de crise qui frappe les Français depuis des années, sans que l'on ne voie poindre un redressement à moyen terme. La zone euro, je le rappelle, sous le joug de politiques d'austérité, est la seule zone dans le monde où la déflation commence inexorablement à s'étendre.

Se recentrer sur son cœur de métier, nous l'évoquions tout à l'heure, est une bonne idée. Encore faut-il que l'on prenne la responsabilité de tailler dans des dépenses non prioritaires. Il faut donc faire des efforts sur les dépenses de fonctionnement. Vous en faites, mais à hauteur de 0,40 %. C'est bien peu pour réellement peser à la baisse, d'autant qu'il s'agit là de l'ensemble des budgets principal et annexes. La mutualisation des personnels et des moyens permettra-t-elle d'être aussi efficace ? Nous le verrons et à quelle hauteur. Moins 26 % en dépenses d'investissement, à 573 millions d'euros, certes, c'est déjà prendre une bonne direction. Mais, cette baisse doit être relativisée du fait que la gestion en AP et CP, qui ne prend en compte que les crédits qui seront réellement facturés et non ceux engagés.

D'autre part, 40 millions d'euros non programmés du fait de l'annulation de la DUP de la ligne du tramway, cela impacte pour l'instant, qu'en sera-t-il plus tard, nous le verrons. Dotations d'Etat, on en a beaucoup parlé, elles baissent évidemment de 9,5 %, à 223 millions d'euros. Dotation d'intercommunalité, moins 15 millions d'euros. La dotation de compensation du groupement de communes, moins 4 millions d'euros. Dotation de compensation de la TP (taxe professionnelle), moins 8 %, à 33 et quelques millions. L'Etat n'est plus en mesure, mais ce n'est pas une surprise, d'assurer la viabilité d'une décentralisation, qu'il viole allègrement au gré de la conjoncture électorale et économique. La baisse de la DGF est donc globalement de 10 % à moins de 18,5 millions d'euros. La fiscalité en produits augmente de 2,8 millions d'euros, soit 7,7 millions d'euros. Ce n'est pas là que nous devrions trouver quelques recettes significatives. En revanche, en taux, plus 3,1 % en impôt économique, plus 2 % en impôt ménage, ne sont pas neutres, tout de même, pour les entreprises comme pour les ménages.

L'éternelle progression permanente de la fiscalité continue, alourdissant toujours un peu plus la chape fiscale des gouvernements socialistes depuis près de trois ans. Donc, rien de nouveau sous le soleil, des dotations en baisse, des impôts qui s'alourdiront. Des priorités dont on cherche vraiment le détail. L'annonce d'un nouveau statut de métropolisation. Je ne pense pas qu'il soit malheureusement à la hauteur de résoudre les graves problèmes de nos concitoyens, je le rappelle, où les solutions sont à un autre niveau : le chômage, le logement, la propreté, etc. Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget. Je vous remercie.

M. Jacques MANGON : M. le Président, deux éléments. Tout d'abord, quelques éléments à apporter à ma collègue Véronique FERREIRA sur le SIJALAG, qui complète son intervention et corrige une petite erreur d'appréciation. Il n'est pas exact de dire que La Cub ne finance pas le SIJALAG. C'est même la seule collectivité qui continue à le financer, puisque toutes les autres ont cessé de le faire. Il y a eu récemment un problème pour la manière de le financer. On est en train d'étudier la manière *ad hoc* pour arriver à ce que le financement puisse perdurer en termes juridiques. En revanche, il est exact de dire que le SIJALAG que je préside va vous écrire, M. le Président, pour vous indiquer l'insuffisance de la dotation de La Cub pour ce syndicat qui, pour 700 000 euros, gère des compétences très importantes en matière de digues, de protection contre l'inondation sur la rive gauche de la Garonne. Et j'ajouterais que les collectivités qui nous font défaut et qui amènent à l'augmentation dont parle Mme FERREIRA, c'est en particulier le Conseil général, qui ne finance plus désormais, comme il le faisait autrefois, nos investissements et d'autres collectivités. La Région qui est en baisse également et l'Europe également.

Un autre élément, cette fois, qui concerne le débat dont on a un peu parlé hier en Bureau et qu'ont repris à la fois nos collègues Alain CAZABONNE et puis Gérard CHAUSSET, moi, je crois que la question dont on parle sur la rocade est une question absolument essentielle. Il n'y a que sur la rocade où on pourra, d'une manière ou d'une autre, faire passer un transport en commun en site propre, qui permette de faire des relations de périphérie à périphérie. Chacun mesure bien, et les maires en particulier, le prix du foncier qui serait nécessaire à une relation efficace TCSP (transports collectifs en site propre) de périphérie à périphérie. On est incapable de financer cela et en plus, cela créerait des problèmes considérables. Il n'y a que sur la rocade où l'on a la place de faire passer un TCSP qui sera une nécessité absolue. Mais, pour le faire, il est maintenant urgent de lancer les études, parce que ce sont des études lourdes. Il y aura des réservations à faire au plan de nos documents d'urbanismes très importantes. Il y aura des liaisons à prévoir entre les centres des villes et la rocade, sur des portions importantes et là, je pense souvent aux défenseurs du BHNS (bus à haut niveau de service), qu'on a ici ou là, dans nos rangs, ils auront matière peut-être à proposer une solution efficace, pas trop coûteuse, et qui permettra de traiter cette question-là.

Donc, je voudrais insister sur la nécessité qu'il y a à amener l'État à engager dès maintenant cette étude lourde qui doit nous permettre de prévoir à vingt ans et pour une fois, nous serons tout à fait en avance sur les nécessités du moment et cela sera une bonne chose.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : M. le Président, mes chers collègues, à l'aube de cette nouvelle Métropole, je suis en interrogation, simplement sur deux points. Le premier concerne l'enveloppe du FIC (fonds d'intérêt communal), qui certes, bénéficie de son niveau jusqu'en 2017, le niveau est maintenu, mais il me semble nettement insuffisant, concernant l'ambition d'une Métropole millionnaire avec un logement pour tous. Cette somme ne permettra pas de répondre à la totalité des besoins de fonctionnement du territoire métropolitain, compte tenu du coût des travaux d'aménagement qui sont nécessaires pour ces constructions.

Comme vous le savez, dans nos communes périphériques, les terrains disponibles sont des terrains enclavés et même si nous voulions imputer le FIC à ces constructions nouvelles, le montant de l'enveloppe n'y suffirait pas. C'est aussi oublier que cette enveloppe est insuffisante pour des rues construites depuis plus de trente ans, qui n'ont encore aujourd'hui aucun trottoir, ne bénéficiant pas de réseau d'eau pluviale. Je pense que des lignes spécifiques dédiées à l'accompagnement des infrastructures nécessaires à la construction de logements conventionnés seraient un signe fort.

Le deuxième point, il vient d'être évoqué par mes collègues, concerne le risque inondations. Je sais bien que la nouvelle compétence, gestion du milieu aquatique et prévention des inondations est obligatoirement transférée des communes à la Métropole au 1^{er} janvier 2016, mais ne pourrait-on pas exercer la compétence par anticipation, dès la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 ? Nous avons une responsabilité morale et si nous attendons le transfert des compétences en 2016, que ferons-nous en cas de nouvelles intempéries en 2015 ? Il n'y a aucun financement inscrit dans le PPI tel que les digues. Et même, comme il vient d'être dit, certaines subventions modiques accordées à des syndicats gestionnaires sont aujourd'hui bloquées comme pour le SIJALAG ou le SIBVAM (syndicat intercommunal des bassins versants Artigue Maqueline).

La Métropole doit assurer pleinement son rôle de bouclier protecteur et redistributeur pour ces communes. Mon propos n'est que personnel et veut simplement alerter sur des non-choix que nous faisons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, ma chère collègue, je pense que nous faisons des choix et sur le FIC en particulier, nous avons fait des choix. Certes, l'on peut avoir un point de vue personnel, mais on fait aussi partie d'une équipe. Nous avons des contraintes qui s'imposent à tout le monde et je crois que nous avons manifesté notre volonté de solidarité, en plusieurs circonstances, y compris sur ce point du FIC. J'observe d'ailleurs que la proposition qui a été faite a été adoptée à l'unanimité, donc je ne suis pas sûr que ce soit nécessaire de revenir en permanence pour demander plus d'argent. Voilà, nous n'en avons pas.

M. Christophe DUPRAT : M. le Président, mes chers collègues, je vais rester d'une manière générale sur ce budget.

Budget qui a été plus difficile à mettre en œuvre que les autres années. D'abord, parce qu'il y a la métropolisation qui va nous conduire à revenir sur ce budget dans quelques mois, dans quelques semaines, en fonction de ce que chacun d'entre nous aura fait comme choix de déléguer ou de ne pas déléguer à la Communauté urbaine de Bordeaux. Et puis, il y a les baisses de la dotation. Alors, on peut toujours les prendre dans le sens que l'on veut. Un de nos anciens collègues siégeant dans ce Conseil de Communauté, disait : « *les chiffres sont de petits êtres que l'on peut tourner dans tous les sens pour leur faire dire ce que l'on veut* ». Les faits sont là ! Ces dotations sont en baisse et il faut aujourd'hui en tenir compte et nous avons, collectivement, ici, dans cet hémicycle, pris la décision de diminuer non seulement

nos charges de fonctionnement, mais aussi nos charges d'investissement. Et pour la première fois, nous diminuons. De manière peut-être pas assez forte, mais au moins, le chemin est tracé, le chemin est décidé, que nos charges de fonctionnement vont durablement diminuer.

Nous n'avons non plus rien sacrifié à l'investissement. Les grands projets sont là : le pont Jean-Jacques BOSC, la grande salle de spectacles, les infrastructures de transport ; et je pourrais en citer d'autres. Et Dieu sait si dans les conférences budgétaires, cela a été difficile. Parce que chacun vient un petit peu à la Communauté urbaine faire son marché. Et on le voit dans vos interventions, ici. Sur les grands principes, nous sommes tous d'accord. Mais, il y a toujours ces petits détails et quand on les rajoute un à un, c'est ce qui fait la différence entre faire des économies ou ne pas en faire.

Alors, cela est compliqué. Ici comme chez nous. Je vous rappelle que chacun d'entre nous est en train de voter le budget de sa commune et nous appliquons les mêmes recettes. Diminution des investissements. Diminution du fonctionnement, y compris souvent, dans beaucoup de communes, des subventions aux associations. Je n'ai qu'à lire Sud-Ouest tous les matins, pour voir les comptes-rendus, tout le monde y passe. Et on voit bien que ce que nous faisons dans nos communes, pourquoi ne pas le faire aussi dans cette Métropole qui sera le creuset de nos politiques publiques.

Alors, bien sûr, j'ai le rôle de dire que M. le Président, le Groupe Communauté d'Avenir soutiendra et votera ce budget, parce qu'il correspond au projet de mandature, au moins dans le premier exercice de l'année 2015. Il devra être revu pour s'adapter à la métropolisation. Mais, en tout état de cause, je voudrais au passage remercier les services communautaires, les élus qui se sont appliqués à ces conférences budgétaires, et cela a pris du temps, ainsi que le Vice-président en charge de ce dossier, parce que cela a été vraiment compliqué d'élaborer ce budget. Mais, nous étions un peu habitués, puisque cela a été aussi compliqué chez nous. Merci.

Mme Christine BOST : Merci, M. le Président, je voudrais en quelques mots répondre à Jacques MANGON sur le SIJALAG et compléter à mon tour ses propos. Je ne peux pas, mon cher Jacques, te laisser dire que le Conseil général ne subventionne plus le SIJALAG, puisqu'il y a encore dans les tiroirs du Conseil général, un certain nombre de subventions qui ont été accordées au SIJALAG, mais qui ne sont pas complètement mandatées, puisque les travaux ne sont pas terminés, ne sont pas réalisés. Donc, il est évident que dès que les travaux en question seront réalisés, la suite du mandatement sera effective.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bon, est-ce que dans les tiroirs, on va en sortir ? C'est important.

M. Nicolas FLORIAN : Je ne voudrais pas insister sur ce qui a été dit, mais enfin, tout de même, quand Mme FERREIRA donne un ratio rapporté au budget global sur les baisses de dotation, certes, mais enfin, quand on fait le cumul des baisses sur l'exercice et la mandature, c'est un peu plus de 150 millions d'euros qu'il manquera au final. Et s'il y a un ratio qui vaut, c'est celui rapporté aux recettes et effectivement aux dotations et pas simplement sur le budget total. Je ne veux pas rajouter de vinaigre sur la plaie, mais on n'a jamais connu cela, en termes de dotations.

Cela avait commencé sur l'exercice 2014. Chaque équipe municipale, chaque candidat avait élaboré des projets et des programmes sur une base de stabilité fiscale, de stabilité de dotation et pataugas, quelques jours après l'élection municipale, comme un cadeau adressé aux nouveaux élus, l'État et le gouvernement nous annoncent une nouvelle baisse, en passant de 4,5 milliards à 11 milliards d'euros, mais je n'en rajoute pas. Cela a été dit.

Madame DE FRANÇOIS, elle se plaignait avant, elle se plaint encore aujourd'hui, c'est constant et au moins, on n'est pas déçus. Donc, quand elle nous dit que cela fait trente ans qu'il n'y a pas de trottoirs sur sa commune, ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut s'en étonner, c'est dans les mandats précédents qu'il fallait peut-être le relever.

Je voulais surtout exprimer – mais n'y voyez pas d'esprit malin, dans ce que je vais dire – ma frustration de ne pas avoir, effectivement, l'ancien Président de la Communauté urbaine de Bordeaux parmi nous, qui puisse commenter ce budget. Alors, je ne sais pas s'il murmure à l'oreille du Président, mais enfin, il aurait pu hausser le timbre de sa voix et que cela vienne au moins jusqu'à nous et qu'il puisse s'exprimer aussi sur le contexte qui nous concerne et puis, pourquoi pas, qu'on puisse le mandater, parce qu'on a bien vu qu'on avait un certain nombre de parlementaires qui, c'est compliqué pour eux, je le comprends, il y a le phénomène majoritaire, on n'ose pas trop, il y a une posture locale, une posture nationale, je l'ai souvent entendu. Vous êtes député à Paris et puis, ce n'est pas tout à fait, vous êtes député soutenant une majorité à Paris et puis, vous êtes un député un petit peu contestataire dans votre circonscription, c'est normal, tout le monde est passé par là. Mais, on a la chance, on a la chance, mes chers collègues, et je le dis d'autant plus parce qu'il n'est pas là, je ne voudrais pas le gêner, on a la chance d'avoir un des premiers conseillers du Président de la République parmi nous. Voilà. Alors, peut-être par humilité personnelle, il a considéré que sa place n'était pas là aujourd'hui, mais enfin, voilà, moi, je suis un peu frustré qu'il ne soit pas là et qu'il ne fasse pas passer des messages en plus haut lieu.

Quant au Conseil général, et j'en finirai là-dessus M. le Président et encore une fois, sans esprit de polémique, vous me connaissez,...

(Rires dans la salle).

... à l'intervention de Mme BOST, je ne voudrais pas en rajouter, mais on a souvent l'impression, ma chère collègue, que le territoire communautaire et des villes en particulier sont quand même frappés d'indignité départementale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Le Conseil général est en réunion, là, en ce moment, donc je vous propose de poursuivre ce débat à l'Hôtel du Département, pour ne pas rallonger les nôtres.

Mme Michèle DELAUNAY : Je voudrais répondre à M. FLORIAN. Il n'est pas vrai, il ne faut jamais juger d'après ce que l'on ferait soi-même. Il n'est pas vrai que nous ayons, nous, les parlementaires, deux discours, un à la ville, un à la campagne. Et le mien est tout à fait constant. Nous avons décidé, le gouvernement a décidé de faire 50 milliards d'euros d'économies. Les collectivités en prennent une part proportionnelle à leurs revenus, ce n'est que justice. Que ferions-nous autrement si la part n'était pas ainsi distribuée. Tous les Français font actuellement des efforts et nous ne saurions nous en soustraire. Je le dis, ici comme ailleurs.

Mais, je dis aussi que l'UMP (union pour un mouvement populaire), dans son programme, a prévu 130 milliards d'euros.

M. le Président Alain JUPPÉ : Cela vous obsède.

Mme Michèle DELAUNAY : Cela m'obsède, en effet.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah oui, vous me resservez cela matin, midi et soir. Mais, je vous ai déjà donné rendez-vous dans le prochain meeting de l'UMP pour en parler.

Mme Michèle DELAUNAY : Si on me donne la parole, je le ferai volontiers. Mais, 130 milliards d'euros, vous ne m'avez jamais répondu et c'est pour cela que mon obsession perdure sur le fait, quelle serait la contribution des collectivités territoriales et de nos municipalités dans ce cas. J'attends la réponse et c'est pour cela, en effet, que je m'obstine, je le reconnaiss.

M. le Président Alain JUPPÉ : M. ANZIANI, je crois. M. GUICHARD après, tout de suite. Cela dépend de M. ANZIANI. Il vous laisse le tour.

M. Max GUICHARD : D'autant plus que ce n'est pas pour lui. Mais, tout de même...

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est pour FLORIAN.

M. Max GUICHARD : Non, il en a eu assez. J'espère qu'il répondra positivement à mes cris de colère, à nos cris de colère. Mais, c'est par rapport à Nicolas, Nicolas FLORIAN. Quand même, écoute, n'en fais pas trop dans ton esprit de malice. N'en

fais pas trop. Parce que quand même, quand tu dis : « C'est la première fois que ». Non, non ! Le premier drame décidé par un Président de la République et un gouvernement en direction de nos collectivités, certes approuvé par mes amis, je le reconnais, du moins pas combattu comme il aurait fallu le faire, cela a été la suppression de la taxe professionnelle. Et cela, excuse-moi, je crois que le Président de la République d'alors, c'était M. Nicolas SARKOZY et je pense que certains de tes amis, ici, étaient même dans le gouvernement. Donc, je pense qu'il faut avoir de la mesure. Dire que tu n'es pas content, je peux l'entendre, mais dire que c'est la première fois que les collectivités sont placées devant une situation dramatique... et alors, pour les cent milliards, je vais en rajouter, parce que moi, je n'ai pas l'UMP en face de moi, j'ai M. Alain JUPPÉ, Président de la Communauté urbaine, que j'ai bien écouté lors de son émission sur France 2. Il a bien développé les 100 milliards d'euros. Il a bien développé et tout le monde va manger. C'est-à-dire que tout le monde va manger deux fois plus que ce qu'on mange aujourd'hui. Voilà, il a répondu, à moins que j'aie très mal écouté cette émission. Mais, je vais vous faire un petit secret, M. Alain JUPPÉ, quand je suis venu au Bureau, exceptionnellement, vous avez dit : « Enfin un qui n'est pas content de ma prestation ». Rappelez-vous ! Alors, j'ai dit peut-être que quand même, si je suis tout seul – je savais que je n'étais pas tout seul – j'ai réécouté et là, j'ai bien vu. J'ai bien vu, j'ai bien entendu que vous aviez développé les choses de manière très claire et personne ne sera surpris si, par malheur, par malheur vous reveniez aux affaires, personne ne sera surpris ou du moins, je saurai rappeler, finalement, ce que vous avez très clairement dit à tout le monde. Et je vais continuer à le rappeler.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quand la taxe professionnelle a été supprimée, il se trouvait en ce temps-là que je murmurai à l'oreille du Président de la République en place. J'avais dit d'ailleurs un peu vigoureusement, c'était plus qu'un murmure, que cette réforme avait été engagée dans de mauvaises conditions.

Cela dit, ne mélangeons pas tout, la réforme de la taxe professionnelle ne s'est pas traduite par une réduction des dotations des collectivités locales de l'ordre de celle que nous enregistrons aujourd'hui, c'est complètement faux. Nos recettes sont moins évolutives que du temps de la taxe professionnelle, mais elles progressent. C'est radicalement différent d'une diminution de l'ordre de celle que nous enregistrons. Donc là, c'est vraiment du rideau de fumée. J'ajoute que par ailleurs, la réforme de la taxe professionnelle a été très positive pour notre industrie.

(*Murmures dans la salle*).

Très positive pour notre industrie. Il y a d'autres raisons dans ce que vous dites. La charge fiscale s'est allégée de plusieurs milliards d'euros, donc on pourrait en parler amplement, de cette réforme, si vous le souhaitez.

Pour le reste, je l'ai dit, je persiste et je signe, dans d'autres responsabilités que j'aurai ou que je n'aurai pas, on verra bien, il faut absolument réduire le poids de la dépense publique en France, pour la ramener à un niveau qui soit plus compatible avec la compétitivité de nos entreprises. Et cela veut dire que l'on ne peut pas rester à 57 % et qu'il faudra sans doute essayer de tendre vers 50. Est-ce que ce sont 100,

120 milliards d'euros, nous verrons. Mais, il est bien évident que ceci n'a de sens que dans un contexte économique radicalement différent de celui d'aujourd'hui.

Si vous voulez qu'on fasse de la politique, on va en parler, quand j'entends le Président de la République nous dire à la télévision que c'est formidable, parce que l'INSEE nous annonce une croissance à 0,3 %, je me pince pour ne pas rire. Si effectivement, on en reste à 0,3 %, on ne rééquilibrera pas nos comptes publics et Mme DELAUNAY, on ne fera pas les économies nécessaires. C'est bien clair, ni vous, ni nous. Et donc, il faut changer de politique économique pour revenir à un niveau de croissance qui nous permette de réduire le niveau de notre dépense publique.

Voyez que je suis prêt à avoir ce débat, mais il est assez éloigné du budget de la Métropole.

M. Alain ANZIANI : Je parlerai brièvement, puisque pour l'essentiel, je m'associe totalement aux propos qui ont été tenus par Véronique FERREIRA il y a quelques instants, donc je n'ai pas nécessité à développer sur le fond des choses.

Mais, j'ai été interpellé et donc, il me semble que je dois répondre, notamment au cri de colère de Max GUICHARD. Je ferai plusieurs observations. La première, c'est que je me demande si ce matin, j'ai bien fait de mettre une cravate rouge. Il me semble que cela provoque des effets et que cela ne permet pas forcément d'aller au bout des choses.

Deuxième observation, évidemment, moins anecdotique. Max GUICHARD parle de politique d'austérité. Je comprends cette expression et je respecte tous ceux qui sont effectivement frappés par la baisse, des réductions des dépenses. Moi, je parle avec d'autres termes, qui ne vont pas convenir, mais ce sont les miens. Et je voudrais dire à Nicolas FLORIAN que nous ne faisons pas de distinction entre le fait d'être à Paris un jour et d'être ici un autre jour et que, on maintient la même cohérence. Et moi, j'emploie un autre terme, c'est le terme qui n'est pas aimé, mais qui est le terme de « redressement des comptes publics ». Il y a dans ce pays – et mon voisin de gauche vient de le souligner également – une nécessité de redresser les comptes publics. À partir de là, c'est toujours, au fond, la même discussion. On les redresse soit en augmentant les recettes, cela peut être un choix. Il semble qu'aujourd'hui, les Français considèrent que nous sommes allés jusqu'au bout de cette possibilité, même si je le rappelle et chacun d'ailleurs de nous, il y a plusieurs parlementaires dans la salle, nous pouvons, sur la composition des recettes fiscales de notre pays, avoir des analyses divergentes et penser que le curseur devrait être mis plus à gauche ou plus à droite.

Et puis, si l'on pense que globalement, l'on ne peut pas augmenter les recettes fiscales de notre pays, alors il faut bien aller diminuer les dépenses. Je ne vois pas d'autre solution. À quelle hauteur faut-il diminuer les dépenses ? Je pense qu'il y a un débat politique très profond, sur lequel on peut être en désaccord, y compris dans ce cadre de la cohabitation. Nicolas, regarde bien ce que Michèle DELAUNAY a dit, parce que c'est tout à fait juste. Nous, nous avons affiché avant les élections municipales, avant, cela est certain, une nécessité de baisser de 50 milliards et donc,

en particulier de baisser de 11 milliards d'euros les dotations aux collectivités territoriales sur trois ans. Cela avait été dit avant même les élections municipales. 50 milliards, la vraie question, si j'ai bien compris, dans le débat politique, c'est de savoir si c'est suffisant. Il me semble que la vraie question, c'est de savoir si nous en faisons suffisamment. Et j'entends des voix s'élever, pour dire qu'il faudra faire le double, peut-être même plus du double. Moi, je respecte cela et la vérité, c'est cela. Donc, ne nous dites pas, on n'avait jamais vu cela auparavant, alors que dans la phrase suivante, vous pourriez dire « nous allons faire pire ». Il faut savoir garder une certaine cohérence en la matière. Nous sommes tous d'accord aujourd'hui pour dire que la France est surendettée. Il faut bien trouver des solutions. Donc, je crois qu'il faut qu'on garde cet équilibre-là, cette rigueur-là.

Après, les petites phrases sur Vincent FELTESSE, franchement, je trouve qu'elles sont déplacées. Vincent FELTESSE a été le Président de la Communauté urbaine, il a bien géré la Communauté urbaine. Si nous sommes aujourd'hui dans une situation qui nous permet de jouer avec davantage de leviers d'endettement, c'est parce que la Communauté urbaine n'était pas endettée. Depuis des années, je le reconnaiss aussi volontiers, mais il nous a tout de même laissé un bon héritage et donc, il faut au moins le reconnaître.

Et puis, je ne sais pas s'il murmure à l'oreille du Président, je crois que oui, mais vous ne savez pas ce qu'il murmure à l'oreille du Président. Vous ne le savez pas. Il n'y a que le Président et lui pour le savoir et donc, peut-être qu'il murmure un certain nombre de choses qui vont, comme nous, parlementaires, dans nos débats, ne pensez tout de même pas que nous sommes d'accord sur tout. Même parfois, on nous le reproche et donc, on essaie aussi de rectifier un certain nombre de points.

Je vois que par exemple sur le versement transports, il a fait l'objet d'un amendement à l'Assemblée nationale, supprimant le versement transport au bénéfice des associations. C'est dommage pour les associations, ce sont 5 millions d'euros de mieux pour notre Communauté urbaine. Cela fait partie du débat parlementaire. Donc, sur un certain nombre de points, on essaie évidemment de faire progresser.

Je terminerai en disant que pour notre budget, je comprends tout à fait qu'il est difficile à boucler. Je reprends tout de même les termes de Véronique FERREIRA tout à l'heure, parce qu'ils sont exacts. En fait, la diminution des dotations, toutes les dotations, y compris du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), et là, Max, comment être contre le FPIC puisque c'est une solidarité envers d'autres territoires en France, plus démunis que le nôtre, donc dotation FPIC allocation compensatrice, ce sont 21 millions d'euros, sur notre budget de 1,273 milliard d'euros. Donc, ce n'est quand même pas non plus l'explication totale des difficultés financières que nous rencontrons, même si on aurait pu espérer, évidemment, que ce soit beaucoup moins. Mais, à mon avis, il faut aussi remettre les choses dans le rang.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate ? Que l'on va mandater moins en 2014 qu'en 2013, mais il y a des raisons aussi, notamment l'annulation des DUP (déclaration d'utilité publique), qu'on va moins investir en 2015 qu'en 2014. Mais, cela Patrick BOBET et je voudrais d'ailleurs le remercier pour la clarté de son exposition, du

travail qui est fait. Nous le savons. Cela nous met devant quel choix ? C'est le choix du courage politique. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous savons parfaitement que dans le cadre budgétaire qui est le nôtre, nous allons devoir faire des priorités. Et pour moi, il y a deux types de priorités : la première, c'est la fonction redistributrice de la Métropole. Il faut que la Métropole continue à soutenir ces communes, parce que nos communes sont dans une situation financière sans doute plus difficile que celle de la Métropole, beaucoup de nos communes en tout cas le sont. Et puis, le deuxième point, c'est qu'il faut qu'on choisisse des investissements qui nous assurent un retour sur investissement. Et donc, là, c'est un vaste débat. On peut même l'avoir à l'intérieur de chacun des groupes. Moi, je crois beaucoup à concentrer nos financements sur des investissements qui, dans dix ans, nous permettront de dire, oui, notre Métropole a décollé. Et donc, moyennant toutes ces observations, je confirme qu'évidemment, le Groupe Socialiste et apparentés votera ce budget.

M. Gérard CHAUSSET : Rapidement, juste cela sera rapide, juste pour dire, il est vrai qu'il est important d'être constant en politique mais la constance doit s'appuyer sur une doctrine à notre sens. Et donc, en matière en tout cas de réforme territoriale, si elle est faite a priori pour aussi engendrer un certain nombre d'économies et de clarifications, aujourd'hui, on a du mal à voir, en tout cas, où on va et la constance en matière de réforme territoriale et nous, nous avons déjà suffisamment dit nos positions et là, je pense qu'il y a vraiment un point sur lequel il nous semble qu'il y a une vraie faiblesse et on ne voit pas, en tout cas aujourd'hui, où on va, quelles seront les économies et quel sera le bout, quel est l'objectif recherché. Et donc, pour terminer, en matière de recettes fiscales et de recettes affectées, je crois que l'on peut mettre tout le monde d'accord, parce que la taxe professionnelle, elle avait beaucoup de défauts, mais elle avait un avantage, c'est qu'elle était dynamique. Aujourd'hui, je ne suis pas sûr que sa remplaçante soit très dynamique. Et puis, puisqu'on cherche toujours des recettes, notamment...

(problème technique)

M. le Président Alain JUPPÉ : Qu'est-ce qu'il se passe ? Qui est-ce qui a coupé le sifflet à M. CHAUSSET ? C'est très mal ça ! Ce n'est pas moi, en tout cas. Allez prenez le micro de Monsieur HURMIC, travaillez ensemble c'est bien !

M. Gérard CHAUSSET : Juste un léger retour en arrière : lorsque l'on supprime une recette affectée, c'est très difficile de la remettre, d'en créer une nouvelle et je pense qu'il y a quinze ans, on avait une recette affectée qui nous aurait rendu de grands services aujourd'hui, c'était la vignette automobile. Elle a été supprimée. Eh bien aujourd'hui, que cela soit la fameuse écotaxe ou l'argent que l'on cherche aujourd'hui, je crois qu'elle nous serait très utile. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y avait longtemps que je n'avais pas entendu proposer une nouvelle taxe. Je suis rassuré ce matin, il y en a une nouvelle.

Vous parlez de la dynamique des impôts économiques, j'ai sous les yeux le PowerPoint qui nous a été diffusé tout à l'heure. Je vois que les impôts économiques l'année prochaine augmenteront de 3,... enfin, le produit fiscal, je reviens à ce qu'on a dit tout à l'heure, augmentera de 3,1 %. Alors, ce n'est peut-être pas une dynamique extraordinaire, mais je ne connais pas beaucoup de postes de recettes, aujourd'hui, qui augmentent à ce rythme-là. Donc, là aussi, il ne faut pas complètement déformer la réalité.

M. le Vice-président des Finances, vous n'allez pas répondre à tout cela, vu l'heure tardive ? Si ?

M. Patrick BOBET : Non, non. M. le Président, non.

Je vais essayer de regrouper pour ne pas être trop confus et brouillon, en trois thématiques, cela me semble être à peu près l'image de ce qui a été dit. Les AP/CP d'une part, les CODEV d'autre part et peut-être ce que j'appelle un peu une approche parfois contradictoire et parfois même schizophrénique dans notre esprit à tous.

Les AP/CP, qui ont été attaquées, mais c'est quand même la vérité des chiffres et la sincérité des chiffres. Certes, nous avions programmé 650 millions d'euros d'équipements en 2014 et nous tombons, si j'ose dire, à 430, moins 26 %. Je rappelle tout de même que nous avions progressé très vite, années 2012, 2013, 2014, passant de 400, puis à 500, puis à 600 millions d'euros en équipements. Cela fera trois années de suite des augmentations très importantes. Nous revenons en fait à ce que nous avons inscrit très régulièrement et c'est sûrement un peu notre capacité à faire, donc cela ne me paraît pas dramatique. Nous nous rapprochons surtout encore une fois de la réalité des chiffres et sur les taux de réalisation.

Un exemple tout simple : je partage l'avis d'Alain ANZIANI sur l'action économique que l'on devrait peut-être plus aider et plus booster. Sauf qu'en 2014, seulement 50 % ont été mandatés. Alors, là aussi, il faut être assez cohérent dans ce que l'on dit et dans ce que l'on fait. C'est un peu important à mon avis.

Deuxième chapitre, les CODEV. C'est un peu la même chose. Tout dépend de la grille de lecture que l'on met en face des yeux. Encore une fois, ne restez pas sur le seul chiffre de 20 millions d'euros par an sur cinq ans, ce qui fait 100 millions. Dites-vous bien qu'il y a, dans le budget 2015 et dans le PPI, des sommes importantes inscrites au niveau du CODEV. La difficulté sera de les extraire, tous ces chiffres-là, pour avoir une véritable visibilité de ce que nous faisons. Malgré tout, ces 318 millions d'euros d'inscrits sur les trois années, cela fait 106 par an. Ce n'est pas 20, mais 106. Encore une fois, il faudra aller les retirer.

Dans les CODEV, il y a des choses qui se cachent également. M. CHAUSSET nous demande d'appliquer le 1 % culture. Il n'y a aucun souci M. CHAUSSET, cela est déjà fait. Il n'y a aucun souci. Si nous sommes sur 430 millions d'euros d'équipements, le 1 %, c'est 4 millions d'euros : nous inscrivons 2 millions...

M. Gérard CHAUSSET : C'est un 1 % nature que j'ai demandé. La culture, c'est important, mais c'est le 1 % nature.

M. Patrick BOBET : Tout à fait. Finalement, c'est aussi cela. Le lapsus est tout à fait révélateur de ce que je voulais vous dire. C'est bien de nature. Enfin, la nature, c'est la plus belle des cultures aussi.

1 % culture et nature... 430 millions d'euros, cela fait 4 millions. Nous inscrivons 2 millions. Mais, les deux autres millions, ils sont déjà largement inscrits dans les contrats de CODEV de toute nature, ils sont déjà inscrits très largement. Donc, encore une fois, il suffit d'aller rechercher et d'extraire certains chiffres, mais ils y sont très largement. Donc, encore une fois, le 1 %, ou nature, ou culture, l'un comme l'autre sont largement inscrits. Il suffit d'aller les chercher.

Dernière proposition en termes d'approche plus ou moins schizophrénique ou contradictoire. On dit très souvent, mais nous sommes tous comme cela, une chose et son contraire. Baisse des dotations, le calcul de Véronique FERREIRA ressort à 1,75 % en nous disant que ce n'est pas très important. Ce n'est peut-être pas très important, mais malgré tout, quand on gère, cela est important et vous savez très bien que quand on dit à notre population que l'on va augmenter les impôts de 1,75 %, eux trouvent cela très important. Alors, encore une fois, les chiffres sont les martyrs que l'on manipule, mais malgré tout, restons attentifs à nos chiffres. Je crois qu'un soutien, c'est tout de même important.

M. CHAUSSET parle des déchets qui seraient maltraités dans notre Communauté urbaine de Bordeaux. Alors, à travers le discours de Gérard CHAUSSET, j'ai vu une solution, c'est d'augmenter la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), je ne suis pas sûr que l'on ait l'intention de le faire. Mme FERREIRA parlait de la faible réalisation qui ruine la Communauté urbaine de Bordeaux depuis longtemps, qui la mine, en nous demandant de nous exprimer et de réfléchir sur les moyens. Je vois derrière des recrutements demandés. Un recrutement, c'est bien sûr l'augmentation – c'est comme cela que je l'ai interprété, alors si je l'ai interprété de... ce n'est pas grave. Je vous rappelle que nous avons pris l'engagement, depuis plus de six mois, de rester en dessous des 3 %, tout au moins de ne pas dépasser 3 % de notre masse salariale. Donc, on est obligé d'être attentifs à cela.

La vraie question qui nous est posée aujourd'hui, c'est l'équilibre – je crois que c'est Mme DE FRANÇOIS qui l'a dit - entre les aménagements et la redistribution. Mais, c'est une vraie question. Vous avez parlé du FIC comme étant peut-être maltraité sur votre commune, nous demandons de prendre en compte des logements sociaux. Mais, cela est fait. C'est l'un des critères qui a longuement fait débat autour de Alain CAZABONNE, quand nous avons parlé de ces nouveaux critères. Le logement social a été pris en compte. Peut-être pas assez, mais encore une fois, on en revient à ce cursus. Mais, cela a quand même été fait. Et je vous rappelle tout de même que pour les trottoirs, quels qu'ils soient, et les vôtres, comme ceux des autres villes, cinq millions d'euros ont été dégagés de manière exceptionnelle pour les voiries en mauvais état et que nous avons une année entière d'avance de FIC. Alors, encore

une fois, réalisation, nos AP/CP ont vraiment le mérite d'être dans la vérité des chiffres.

Pour terminer simplement de manière un peu philosophique, je crois que nous avons sûrement devant nous un curseur à poser entre ce que sont effectivement les grands aménagements que La Cub peut mettre en chantier et je crois que c'est son rôle, je crois vraiment que c'est son rôle premier, et la redistribution qu'elle doit aussi avoir en termes de solidarité vis-à-vis de toutes les communes. C'est aussi son rôle et c'est entre ces deux rôles-là, primordiaux, qu'il faut mettre le curseur.

Et pour conclure, je crois que c'est le mot que nous aurons. Alain ANZIANI a parlé de courage politique, ce sera sûrement une forme de courage politique de mettre le curseur à un endroit ou à un autre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, M. le Vice-président.

Première leçon que je tire de ce débat, c'est qu'il va falloir sans doute revoir la disposition de la tribune, parce que j'ai été un petit peu impressionné quand j'ai entendu Alain ANZIANI s'adresser à moi en disant : « mon voisin de gauche » ! Cela me pose quelques problèmes.

(Rires et murmures dans la salle).

M. Alain ANZIANI : Vous m'aviez traité de voisin de droite.

(Rires).

M. le Président Alain JUPPÉ : Match nul ! Cela étant dit, je ne veux pas reprendre le débat sur les économies. Pour moi, il n'y a pas de débat, il est absolument nécessaire que la France réduise ses dépenses. Nous sommes aujourd'hui à 57 % du PIB (produit intérieur brut). C'est beaucoup plus que la moyenne européenne et ceci crée sur tous ceux qui travaillent et produisent dans notre pays, une charge insupportable. 50 milliards d'euros ne suffiront pas, je ne suis pas le seul à le dire. Cela ne nous permettra pas de respecter les engagements que nous avons pris et qu'il faut tenir. Il faudra aller plus loin sur la durée, naturellement, et pas simplement sur les collectivités territoriales. Pour répondre à Mme DELAUNAY, je partage assez largement le point de vue de M. REBSAMEN selon lequel il faudra, bien évidemment, porter l'âge de départ à la retraite à 64, voire 65 ans, et cela produira des dizaines de milliards d'euros.

M. Max GUICHARD : Bien sûr !

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, mais moi, je le dirai. Si j'ai à parler aux Français et à faire des propositions, je ne le dirai pas le lendemain de l'élection. Je le dirai la veille et on verra bien ce que les Français décideront. Parce que je pense qu'aujourd'hui, ils ont compris et qu'ils sont prêts à beaucoup de réformes.

Voilà, je ne prolonge pas ce débat, nous l'aurons peut-être dans un autre cadre.

En revanche, ce que je sais, c'est que 11 milliards d'euros d'économies en trois ans sur les collectivités territoriales, c'est trop fort et trop vite et ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ensemble des maires de France qui l'ont dit à Paris il n'y a pas très longtemps, à l'occasion de leur congrès.

Nous en tirons les conséquences sur notre budget et je crois que nous avons fait des choix, effectivement, courageux et cohérents.

Je voudrais simplement, parce que je ne vais pas reprendre toutes les réponses qui ont été excellemment faites par Patrick BOBET, simplement rappeler que ce n'est pas en fait le premier budget de la Métropole, parce qu'il va falloir le changer ce budget. Et nous aurons un budget modificatif très important à présenter au printemps, je pense, enfin avant l'été, pour tenir compte des mutualisations et des transferts que nous allons avoir à réaliser au mois de janvier et dans les mois qui suivront. Donc, nous en reparlerons...

Pour conclure à nouveau sur une note politique un peu amusante, je ne sais plus, je ne sais pas si elle sera amusante, je ne pense pas d'ailleurs, mais je voudrais souligner la très grande souplesse de notre gouvernance ici. Puisque j'observe que deux groupes qui ont des Vice-présidents au sein de l'exécutif de la Communauté et de la Métropole vont s'abstenir sur le budget. Cela prouve qu'on est très large d'esprit. Que le Président maintient des délégations de façon très sympathique à des responsables qui ne votent pas son budget. Enfin, on ne va pas en faire un drame.

Donc, je mets aux voix le budget, d'abord, une première... je vous regarde, oui, parce que vous êtes juge et parti en l'espèce... Je vais d'abord vous demander si vous acceptez que l'on émette un vote global sur ce budget ou si vous demandez un vote par chapitre. C'est la bonne règle. Personne ne le demande ? Je n'insiste pas. Nous allons faire un vote global. Qui vote contre ? Monsieur COLOMBIER. Qui s'abstient ? Voilà, le groupe Communistes et le groupe Europe Ecologie les Verts. Qui vote pour ? Je vous remercie, le budget est donc adopté. Monsieur le Secrétaire de la séance si on pouvait peut être avoir terminé à 13 heures, cela serait bien.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe
Ecologie les Verts et le groupe
des élus Communistes et
Apparentés s'abstiennent et M.
COLOMBIER vote contre

M. MANGON

2014/11/ 36 PLU 3.1 : préparation du deuxième débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

M. Jacques MANGON : Présentation orale.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui est-ce qui souhaite intervenir sur ce dossier ?
Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Madame BOUTHEAU.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah pardon, excusez-moi.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : J'ai changé de place. Il y a beaucoup à dire sur un document aussi stratégique que le PLU (plan local d'urbanisme) surtout qu'il est 3 en 1 et c'est aussi un pavé de bonnes intentions. Notre groupe approuve globalement le contenu des orientations qui sont présentées d'autant plus qu'elles déclinent l'ambition ici partagée de promouvoir un autre modèle de développement urbain dans lequel les projets d'urbanisation s'articulent avec la charpente naturelle de La Cub, il faut l'entendre évidemment sur le nom de la nature.

Penser le renforcement démographique et économique à enveloppe urbaine constante nous semble une donnée particulièrement importante, de même que l'affirmation d'une articulation forte entre l'offre de transport et l'urbanisation. Cette dernière devant trouver sa déclinaison sur le terrain, si on veut vraiment mettre un frein à l'étalement urbain et à l'usage de la voiture individuelle.

Cependant, nous regrettons que ce deuxième débat ne reprenne pas la totalité du document ayant permis le support au premier débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), car ce dernier, en octobre 2012, était beaucoup plus complet que celui qui nous est proposé aujourd'hui. Donc, on va insister sur trois points. La troisième orientation relative à l'intégration de l'activité économique dans la construction de la ville. Il conviendrait de ne pas voir cette intégration sous le seul prisme du rapport entre activité économique et zone d'habitat. Les espaces naturels de la Communauté urbaine subissent, vous ne l'ignorez pas, une pression urbaine importante des zones économiques, de par leur localisation. Ainsi, page 10, lorsqu'il est évoqué la nécessité de mieux gérer la relation avec le voisinage habité, cette formulation doit bien s'entendre au regard de tous ceux qui habitent le territoire, c'est-à-dire biodiversité comprise. Et si cela n'est pas clair pour tout le monde, il conviendra d'ajuster cette formulation.

Concernant la quatrième orientation relative à l'offre de déplacement, la recherche de la fluidité des trafics routiers est pour nous un leurre, une course sans fin. Les voies routières étant par définition des appels à la voiture et au trafic. À la fluidité, nous préférerions le terme d'efficacité ou de performance, conscients des difficultés quotidiennes que rencontrent les habitants de notre agglomération, mais tout aussi soucieux de ne pas leur mentir. Enfin, concernant la cinquième orientation, relative à l'habitat de qualité, celle-ci a été amendée suite à nos remarques, avec l'ajout d'un point 6, pour inciter à une moindre consommation dans le parc bâti et participer à la limitation des gaz à effet de serre. Mais, cela reste tout de même à nos yeux peu ambitieux. Aucune mention en rapport avec le soutien des énergies renouvelables, et à l'habitat bioclimatique, ce qui avait été prévu dans le précédent rapport, alors qu'il

s'agit là d'un enjeu majeur. Donc, c'est un bon outil pour le PLU, pour faciliter les positionnements sur les parcelles, les orientations de façades, l'intégration d'énergies renouvelables dans le bâti.

Dans le premier PADD, on y a trouvé des orientations bien plus ambitieuses concernant la valorisation énergétique, la réduction des besoins de chaleur, l'économie en matériaux de construction non renouvelables, puisqu'on a des ambitions en matière d'économie circulaire. Donc, nous restons tout de même assez déçus sur ce volet-là et bien entendu, il nous reste à découvrir les dispositions opérationnelles et la déclinaison règlementaire zonage et règlement. Mais, nous restons particulièrement vigilants au regard de ce qui précède. Merci.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, M. le Président, mes chers collègues, pour d'abord relever la façon dont nous avons travaillé sur l'élaboration de ce PLU. Nous avons travaillé en bonne intelligence, aussi bien avec l'élu en charge du dossier et puis les services. Pour dire que l'élaboration de ce PLU, ainsi que les outils mis en place tant au niveau technique que politique, ont permis de poser les bases d'une cohérence à la fois thématique et territoriale des projets métropolitains, mais également communaux. Il y a là un équilibre entre ambition métropolitaine et respect des stratégies communales, avec des contraintes règlementaires moindres et adaptées à chaque territoire. La déclinaison de ce règlement va permettre, justement au plus près des territoires, de construire notre Métropole. Et nous retrouvons bien là les orientations du projet métropolitain et de la Métropole des Cinq Sens, avec un véritable outillage opérationnel dans ce PLU 3 en 1.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Voilà de bonnes réactions, M. le vice-Président, vous avez peu de choses à rajouter.

M. Jacques MANGON : Oui, M. le Président, quelques éléments de réponses à nos deux collègues.

D'abord, je les remercie de leur approbation globale de ce document-là. Je rappelle qu'effectivement, il ne s'agit que d'une étape et donc, nous n'avons pas là tout le contenu opérationnel, qui sera regardé de près. Mais, les ambitions du passé n'ont pas été abandonnées. Je voudrais en particulier dire à Mme BOUTHEAU que ce PLU marque au contraire une volonté extrêmement forte de notre Etablissement, de placer la nature au cœur du développement à venir et du respect de la nature. Et même, nous souhaitons aller au-delà et la faire rentrer dans les opérations d'aménagement. Nous souhaitons qu'elle soit prise en compte, pas seulement dans les grands territoires éloignés, mais au quotidien et au plus près.

Je voudrais aussi redire que toutes les dispositions que vous avez citées sont maintenues. Nous en avons mis encore un certain nombre d'autres, en particulier sur les continuités écologiques auxquelles nous avons été très attentifs, sur l'obligation par exemple de se connecter à un réseau de chaleur – vous avez parlé des réseaux de chaleur – qui apparaîtra dans le document opérationnel et sur beaucoup d'autres

exemples qui témoignent de notre volonté d'être en phase avec le Plan climat, comme beaucoup ici peuvent le souhaiter.

Je remercie d'autre part Mme DE FRANCOIS de ses appréciations. Effectivement, elle a d'ailleurs participé au Groupe qui a veillé à la mise au point de cette version définitive. Je crois qu'effectivement, nous avons souhaité et les mots qu'elle a employés me paraissent les bons, à la fois soutenir une forte ambition, tout en laissant la capacité opérationnelle aux maires qui doivent être à même de mettre en œuvre le projet qu'ils souhaitent dans le respect d'une qualité générale et d'une ambition générale, mêlant le souhait d'attractivité et la volonté de respecter notre dimension si particulière à Bordeaux.

Voilà, M. le Président, ce que l'on peut dire pour aujourd'hui, mais nos débats du mois de mai seront beaucoup plus détaillés. Je rassure nos collègues qui souhaitent avoir du détail.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est une communication ? C'est un débat. Donc il n'y a pas de vote. En tout cas, je me réjouis des réactions positives qui vont nous permettre de poursuivre l'élaboration du PLU.

DÉBAT EFFECTUÉ

M. LABARDIN

**2014/11/ 4 Gestion et exploitation des parcs de stationnement - PARCUB -
Présentation du rapport annuel du délégataire - Activité Stationnement et
Exploitation du service public de la fourrière - ANNEE 2013**

M. Michel LABARDIN : *Présentation orale.*

Mme Lena BEAULIEAU : M. le Président, chers collègues, nous souhaitons nous saisir de ce rapport pour nous féliciter de la gestion des parkings par notre régie PARCUB. Comme le montre le rapport, les chiffres, la politique innovante mise en place, répond en tous points aux exigences que nous pouvions avoir à son égard, tout en gelant les tarifs. Ce qui tend à montrer que le statut juridique de régie n'est en rien un handicap, bien au contraire. Il y a, à notre sens, un décalage réel entre cette régie et la gestion des parkings faite par les opérateurs privés sur notre agglomération, qui tous les ans, augmentent significativement leurs tarifs. Nous leur avons offert là une rente qu'ils font fructifier chaque année au détriment des usagers. Il y a là des analogies avec ce qu'a fait l'État pour les autoroutes, qui ne peut nous échapper. Dans un cas comme dans l'autre, nous estimons que la puissance publique devrait reprendre la main et se réapproprier cette gestion. Merci.

M. Christophe DUPRAT : Simplement, M. le Président, en tant que Président de PARCUB, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, mais vous vous félicitez du bon état de la régie, néanmoins.

**PRESENTATION EFFECTUÉE
M. DUPRAT ne participe pas au débat**

M. REIFFERS

2014/11/ 9 SBEPEC - Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales au titre de la loi du 28 mai 2010 - Rapport 2014 - Exercice 2013

M. Josy REIFFERS : *Présentation orale.*

Mme Michèle DELAUNAY : M. le Président, moi, j'admire la satisfaction de M. REIFFERS qui nous dit « oui, le budget est en équilibre, tout va bien, mais néanmoins, nous allons demander à d'autres collectivités de faire les travaux qu'il eut été nécessaire d'anticiper ». Parce que, je vous rappelle, et d'ailleurs M. REIFFERS l'a fait, que nous nous étions très clairement en Conseil municipal, prononcés pour le non-renouvellement du contrat de la CEB, (congrès et expositions de Bordeaux) en faveur de GL Events, qui proposait de financer une grosse partie des investissements dont le Parc des expositions a besoin.

Je suis désolée quand je lis un article du journal Sud-ouest où on nous dit « Parc des expositions déjà obsolète ». Force est de constater que cela est vrai. L'entretien a toujours été fait au minimum, sans réflexion sur la mise en place de provisions tout au long de l'exercice, pour réaliser les travaux et aujourd'hui, une solution qui est de demander la prise en charge, partielle au moins, par d'autres collectivités.

Il est vrai que le Parc des expositions a un intérêt régional, mais il est vrai aussi que d'autres villes dans cette grande région dont nous devons tous nous réjouir, vont pouvoir prétendre elles aussi à avoir un parc des expositions ayant un intérêt régional. Donc, c'est de la mauvaise gestion qui se traduit par le fait de se tourner vers les autres pour, une fois encore, assumer des charges bordelaises. Au moins faudrait-il reconnaître qu'il n'y a pas eu de provisions, qu'il n'y a pas eu d'anticipation de cette remise en état et que l'on ne peut considérer cela comme une bonne gestion. Je vous remercie.

M. Nicolas FLORIAN : M. le Président, chers collègues, d'abord, pour vous dire que je ne participerai pas aux votes aussi, puisque je suis le nouveau président de la SBEPEC. Je voudrais quand même préciser que Mme DELAUNAY vous présente un certain nombre de contre-vérités.

Sur le recours, je ne rentrerai pas dans le débat par rapport à GL Events, on verra ce que nous dit la justice là-dessus, mais rappeler que le vote, à l'époque, qui avait été établi par les membres de la SBEPEC, en Conseil d'administration, était un vote à l'unanimité. À l'unanimité, quelles que soient les tendances des membres présents. Premier point.

Second point et sans vous alourdir de chiffres, mais je suis prêt à les préciser le moment venu, le concurrent de CEB, effectivement, proposait un effort sur la réfection, mais au détriment de la redevance versée tous les ans. Sachant que c'est une concession de vingt ans, à la fin, cela s'équilibrerait.

Troisième point, je ne peux pas laisser dire Mme DELAUNAY, qui ne connaît visiblement pas le dossier, parce qu'elle ne s'y est jamais intéressée et là aussi, moi, je suis prêt à la recevoir, pour en parler, passer quelque temps avec elle pour lui montrer l'historique de tout cela, la SBEPEC a bien évidemment des fonds qui lui permettraient de participer à une réfection. Là, on n'est pas sur de l'entretien, on est sur de la réhabilitation et de la réfection totale. Et la SBEPEC a des fonds pour pouvoir participer au financement. Concernant les travaux qu'il y a à réaliser, il y a déjà eu des tours de table de faits. Ce n'est pas une surprise aujourd'hui, parce que La Cub récupérerait cet équipement. Il y a déjà eu une étude faite il y a deux, trois ans, vous avez cité le nom, par BMA (Bordeaux Métropole aménagement), où il y avait eu un tour de table et pas simplement avec les collectivités, madame, avec l'Europe, sur le FEDER (fonds européen de développement économique et régional), avec les collectivités territoriales, et effectivement, comme le disait très justement Josy REIFFERS, il s'agit maintenant de franchir un pas et d'avoir un accord politique.

La priorité des priorités, c'est la réfection totale du hall 2. C'est la priorité et tout le monde convient qu'il y a une participation qui pourrait être demandée à chacun des partenaires, j'allais dire classiques, de ce genre d'opérations, à savoir la Région, le FEDER, la Ville, La Cub et la SBEPEC, qui apportera des moyens.

Donc, Mme DELAUNAY noircit le dossier, elle ne connaît pas le dossier et encore une fois, elle joue contre son camp. Elle joue contre son camp, parce que l'enjeu, en termes de tourisme d'affaires, de développement économique, de rayonnement, d'attractivité de l'agglomération – et ce n'est pas simplement la Ville de Bordeaux – c'est tout de même d'avoir un Parc des expositions à hauteur de l'ambition de cette agglomération. Quand on voit que dans d'autres villes, que cela soit en Aquitaine et hors Aquitaine, il y a des efforts de faits par ces collectivités.

M. Stéphan DELAUX : Oui, M. le Président, je vais bien sûr appuyer les propos de Nicolas FLORIAN, souligner à quel point la Métropole bordelaise est aujourd'hui attractive en matière de tourisme, tourisme de loisirs, bien entendu, mais aussi tourisme d'affaires et cela va dans le sens évoqué par Alain ANZIANI tout à l'heure, sur le développement économique de notre Métropole et les possibilités de création d'emplois.

Aujourd’hui, ce dossier est particulièrement important. Le hall 2 est un enjeu majeur. Non seulement pour les expositions, mais aussi pour ce que l’on appelle des grands congrès tournants. Avoir une salle de grande capacité, capable d’accueillir des plénières de 2 000 à 3 000 personnes est un enjeu essentiel pour des congrès tels que d’experts-comptables, d’avocats, de notaires. Je me réjouis de ce que j’ai entendu à travers la presse, à savoir que cet enjeu économique a été parfaitement bien compris par les grandes institutions. Il va nous permettre de nous réunir au-delà des polémiques, sur des enjeux essentiels pour prolonger cette attractivité de notre Métropole, c’est-à-dire prolonger son développement économique.

Mme Michèle DELAUNAY : M. le Président, je ne joue pas contre mon camp. Le Parc des expositions, j’en apprécie l’utilité et sa participation au rayonnement de mon territoire. Je l’apprécie tellement que je l’aurais mis ailleurs que dans la cité Accor, comme quelquefois Pierre HURMIC le dit. Mais, je n’ai pas désapprouvé, à aucun moment, qu’il faille faire des réfections, des réhabilitations. Seulement, j’ai aussi, M. FLORIAN, du bon sens : mieux on entretient un équipement, moins les travaux de réhabilitation sont coûteux. Cela est du bon sens extraordinairement basique. Et qu’avons-nous constaté en Conseil municipal, en effet ? Qu’on a donné la préférence à un partenaire qui proposait une forte redevance pour la Ville, mais qui ne faisait pas les gros travaux. Une forte redevance... une redevance plus importante que son concurrent. Mais qu’est-ce qu’il y a là-dessous, cela veut dire, nous voulons pour la Ville une redevance importante, mais nous voulons faire payer les travaux en grande partie, sous le vocable « accord politique », par d’autres. Donc, on a préféré la redevance pour soi et les travaux avec une large contribution de partenaires extérieurs, c’est-à-dire des autres collectivités. Donc, ne déplaçons pas le débat. Nous constatons cela. Je sais que la Région sera à votre écoute. Mais, sachons que ce principe ne peut pas perdurer toujours de demander à d’autres collectivités de subvenir aux nécessités, aux besoins et aux grands travaux de Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, on ne va pas prolonger ce débat. Cette polémique est misérable, c’est le mot qui convient.

Je rappelle que la Ville de Bordeaux a depuis un peu plus d’une décennie fortement investi dans ses équipements, en se dotant d’un Palais des Congrès qui reste encore tout à fait neuf, ou en faisant construire le hall 3 du Parc des expositions, qui est lui aussi parfaitement au niveau de ce que l’on peut attendre d’un parc des expositions.

Pendant toute cette période – ce qui prouve que la critique qui nous est faite est de petite polémique – nous avons assumé une charge de centralité qui n’aurait pas dû être la nôtre. Qui peut soutenir qu’il incombe à une ville de 250 000 habitants d’entretenir un parc des expositions qui a un intérêt évidemment métropolitain, mais aussi régional ? Cela est si vrai, d’ailleurs, que chaque fois qu’il y a eu des projets concernant ce site, la Région et La Cub nous ont accompagnés et n’en ont pas estimé qu’il appartenait à la Ville de Bordeaux toute seule de porter un tel équipement. Mais, cela, c’est le passé, n’y revenons pas. Quant à prendre position dans le contentieux qui oppose le CEB et GL Events pour GL Events, je laisse cette responsabilité à ceux qui sont tout à fait partisans de transférer à l’entreprise privée

toute la gestion de nos équipements. Je pense que cette doctrine prévaudra aussi demain dans la bouche de l'intervenante s'agissant de l'aéroport. Mais enfin, ce n'est pas mon point de vue.

Où est-ce que nous en sommes aujourd'hui ? Aujourd'hui, il nous faut évidemment rénover le hall 2 et le hall 1. Je rappelle d'ailleurs la situation juridique. Ces équipements appartiennent à la Ville de Bordeaux, qui les a confiés par bail emphytéotique à une SPL (société publique locale) qui s'appelle SBEPEC, laquelle SBEPEC, au terme d'une mise en concurrence, en a confié l'exploitation à CEB. Donc, aujourd'hui, nous sommes confrontés à plusieurs problèmes. D'abord, l'évaluation des travaux. Si l'on prend l'ensemble des travaux à effectuer sur le hall 1 et sur le hall 2, on est dans une enveloppe de l'ordre de 70 millions d'euros, d'après les estimations qui ont été faites par BMA, je crois en 2011. La priorité des priorités, c'est de traiter le hall 2. Et là, l'enveloppe de travaux, qui n'est pas encore complètement stabilisée, est de l'ordre de 30 à 35 millions d'euros.

La deuxième question, c'est de savoir qui sera l'opérateur de ces travaux. Nous pensons que la SBEPEC, en tant que SPL, n'a pas la compétence suffisante pour en être le maître d'ouvrage, que le CEB n'en a pas la surface financière et donc, nous cherchons un opérateur qui pourra être choisi après un appel à la concurrence.

Enfin, les travaux eux-mêmes, nous ne trouverons pas de partenaire qui, évidemment, les prenne à sa charge par générosité pure et simple, de partenaire privé. Il faudra donc un tour de table de partenaires publics. La Communauté urbaine de Bordeaux a déjà provisionné une participation. La Ville de Bordeaux, contrairement à ce qui a été dit, a provisionné une somme au fil des redevances qui ont été versées à la SBEPEC pour faire ces travaux et le Président du Conseil régional a évidemment immédiatement donné son accord, contrairement à ce que je viens d'entendre dire, ne considérant pas du tout que la Ville de Bordeaux faisait payer à d'autres ce qu'elle avait à supporter, mais considérant que la Région était parfaitement dans son rôle en participant à un investissement de ce type.

Voilà, le tour de table est en train de se réaliser, dans cet esprit-là, qui est un esprit non pas de critique réciproque, mais de collaboration et tout le problème, maintenant, est de respecter les délais, puisqu'il faudrait que ces travaux soient réalisés le plus vite possible, notamment dans la perspective du futur VINEXPO.

Au-delà de cette vétusté des équipements, je voudrais quand même souligner ce qu'a dit M. Stéphane DELAUX, c'est que grâce à notre attractivité, grâce au travail aussi de CEB, nous nous classons dans les trois ou quatre premières villes françaises pour l'organisation de congrès nationaux ou internationaux. Nous avons même été, je crois que c'était en 2012, en numéro 1. Nous sommes en numéro 2 ou en numéro 3, mais en tout cas, on est dans le Top 5 des villes et il faut conforter cette attractivité, parce qu'il est exact que les autres grandes agglomérations se dotent d'équipements tout à fait modernes. C'est donc un enjeu important, mais je suis assez confiant, parce que, je le répète, les différents partenaires sont parfaitement prêts à nous accompagner dans tout cela.

J'ajoute que bien évidemment, au terme de la loi MAPTAM et du transfert des équipements d'intérêt métropolitain, l'équipement sera transféré à la Métropole en 2015 ou en 2016, selon le calendrier que nous adopterons pour le transfert de ces équipements.

Voilà, il s'agissait donc d'une communication sur les comptes de la SBEPEC. Il n'y a pas de vote.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
**M. FLORIAN ne participe pas au
vote**

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Secrétaire de séance est parti. Son adjointe était Madame JACQUET. Madame JACQUET va poursuivre l'appel des dossiers si elle le veut bien.

M. BOBET

2014/11/ 16 Exercice 2014 - Décision modificative n°4 - Adoption

M. Patrick BOBET : *Présentation orale.*

M. Jacques COLOMBIER : Cette décision modificative (DM) simple consiste en des virements entre chapitres et ajustements d'ouvertures de crédits de paiement. Elle touche la fin de l'exercice 2014. Budget que je n'ai pu voter à l'époque. Aussi, je m'abstiendrai donc sur cette DM.

M. le Président Alain JUPPE : Il en est pris note. Pas de votes négatifs ? Pas d'autres abstentions ? Merci. Elle est adoptée.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**
M. COLOMBIER s'abstient

M. BOBET

2014/11/ 31 Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux, Bordeaux-Métropole, à compter du 1er janvier 2015 au Groupe Agence France Locale - Décision - Désignations

M. Patrick BOBET : *Présentation orale.*

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, je me suis interrogé sur l'opportunité de vous proposer l'adhésion de la Communauté urbaine à cette institution, parce qu'il est vrai que verser 4 millions d'euros, fut-ce en trois versements, c'est un effort important dans le contexte actuel. Pourquoi est-ce que je vous fais cette proposition ? D'abord, lorsqu'il a été question de constituer cette agence, dont je vous le rappelle, l'objectif est de pouvoir regrouper nos forces de façon à aller sur les marchés pour emprunter à des taux aussi intéressants que possible, la Communauté urbaine de Bordeaux avait été à l'époque tout à fait partante. Beaucoup de collectivités ont rejoint, la plupart des grandes agglomérations, des villes, des villes importantes. Le président de la Société territoriale est Jacques PELISSARD, je ne sais plus s'il va passer la main au nouveau président de l'Association des maires de France, cela est possible et le président du Groupe Agence France locale est Gérard COLLOMB. Évidemment, nous pourrions nous dire qu'aujourd'hui, cela n'est pas pour nous une urgence, dans la mesure où nous empruntons à des taux extrêmement avantageux, sans être obligés de passer par des émissions obligataires. Mais, que deviendront les marchés ou les prêts bancaires d'ici quelques années ? Est-ce que nous n'avons pas intérêt à nous doter de cet instrument qui pourrait nous permettre de financer nos investissements à des taux très avantageux ? Je pense que c'est tout de même une sage précaution et c'est la raison pour laquelle je vous fais cette proposition.

M. Jacques PADIE : M. le Président, chers collègues, notre Groupe a depuis le départ regardé ce processus avec grand intérêt, notamment dans les débats de l'Association des communes urbaines de France, l'ACUF. La création de cette Agence France locale a correspondu à une période de difficulté d'obtention de prêts pour les collectivités, période durant laquelle nous avions, pour notre part, insisté pour la réunion régulière d'une conférence bancaire territoriale, qui permette aux collectivités et au monde économique de mettre sur la table les besoins réels et prioritaires et d'établir des règles avec le monde bancaire. Le regroupement des collectivités dans cette Agence France locale est donc certainement positif.

Ses créations n'ont hélas fait que la moitié du chemin. Se regrouper, c'est bien. Se libérer des marchés financiers pour financer les grands équipements sociaux, cela aurait été mieux. Car, si la situation est plus favorable aujourd'hui, l'Agence ne met pas les collectivités à l'abri des aléas de la finance, vous venez de le dire, M. le Président. Pour ce faire, c'est vers un secteur public bancaire qu'il faudrait aller. Secteur qui aurait la mission de financer plus favorablement les investissements utiles à l'emploi, aux transports, à l'environnement et aux besoins sociaux. Enfin, nous pouvons nous étonner du critère de cette Agence qui demande aux collectivités d'être saines avant d'adhérer. C'est bien parce que les collectivités sont en difficultés qu'une telle agence est utile.

Pour terminer, si c'est un club de bons gestionnaires, le ticket d'entrée, vous l'avez rappelé, dont le montant s'élève à 4,4 millions d'euros, est décidément bien trop élevé. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération, je vous remercie.

M. Clément ROSSIGNOL PUECH : Merci. Notre Groupe va voter favorablement, malgré en effet le ticket d'entrée un peu élevé. Effectivement, c'est un peu étonnant, puisque les collectivités territoriales extrêmement endettées ont un ticket d'entrée plus important et des difficultés financières plus importantes, alors qu'elles devraient avoir un service plus fort de cette Agence France locale. Alors, peut-être faudrait-il revoir la façon d'adhérer.

En fait, on voulait vous proposer une solution pour trouver une voie à réduire le déficit de notre pays, non pas en augmentant les impôts ou en diminuant les dotations des collectivités territoriales ou en abaissant les charges des entreprises, avec par exemple le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) qui, à nos yeux, n'est absolument pas efficace : la fraude fiscale et l'évasion fiscale. Il y a eu un rapport parlementaire, récemment, également des rapports qui ont montré que c'était environ 70 milliards d'euros par an, 20 % des recettes fiscales. Donc, on souhaitait vous rappeler que le 17 décembre 2010, nous avons voté une motion à l'unanimité pour que nos services financiers, mais également les services avec lesquels on travaille accordent une attention particulière aux règles de la transparence financière dans nos relations. Donc, peut-être que nos représentants que nous allons désigner aujourd'hui pourraient porter à l'Agence France locale, le souhait et la rédaction d'une charte de vigilance et de travail sur la transparence financière, puisque cela pourrait rapporter des montants vraiment conséquents pour les finances de notre Nation et donc, en cascade, pour les collectivités territoriales. Et puis, pour dire que l'Association des régions de France a publié un rapport très intéressant sur la transparence financière, le 9 décembre. Donc, on pourrait s'en inspirer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je pense qu'il n'y a personne ici dans cette salle qui ne partage l'objectif d'intensifier la lutte contre la fraude fiscale et de lutter contre les paradis fiscaux, mais cela n'a strictement rien à voir avec le dossier qui est présenté là. Permettez-moi de vous le dire. On peut toujours tout globaliser, mais enfin... on en parlera ailleurs, si vous le voulez bien.

M. Alain ANZIANI : Oui, M. le Président, l'outil n'est pas discutable dans son intérêt. Il est évident qu'arriver à lever des emprunts à moindre coût est une nécessité pour nos collectivités territoriales. C'est une nécessité qui varie au gré des taux et aujourd'hui, les taux sont particulièrement bas, donc vous avez fait part, vous-mêmes, d'ailleurs, de vos inquiétudes ou vos interrogations sur cette date d'adhésion. Nous avons les mêmes interrogations. C'est-à-dire que nous nous posons la question de savoir si aujourd'hui, alors que les taux sont particulièrement bas, il est nécessaire d'investir 4 millions d'euros, il est vrai en trois exercices, alors même que nous avons des difficultés pour boucler notre budget... Toutefois, on considère quand même que c'est un outil intéressant. On a remarqué aussi qu'évidemment, c'est une dépense qui va s'inscrire en investissement et pas en fonctionnement, ce qui a quand même son petit sens et donc, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. L'opération, comme vous l'avez dit, n'est quand même pas sans intérêt. Si nous pouvions, par ce biais-là, dans un avenir qui est incertain en ce qui concerne les taux d'intérêt, emprunter à moindre taux d'intérêt, nous aurions évidemment un retour assez rapide de nos 4 millions d'euros de participation initiale. Monsieur BOBET, vous vouliez ajouter un mot ?

M. Patrick BOBET : Simplement pour dire la position de la Ville du Bouscat, qui a adhéré depuis quelques mois. Ce n'est pas à ce niveau d'adhésion, vous le savez. Je pense que M. PADIE nous parle d'un secteur public bancaire, on y est presque, en quelque sorte. C'est un secteur tout de même public, sauf qu'il ne prend que les bons élèves. En quelque sorte, c'est cela, pour répondre effectivement à Clément ROSSIGNOL. Oui, mais c'est aussi une obligation du Code monétaire, il n'y a pas d'autre solution. Il y a des contraintes qui sont là. Moi, je vois un triple intérêt, c'est ce que j'ai mis en avant à la Ville du Bouscat. Le triple intérêt, il est simple, vous le comprendrez très aisément. Tout d'abord, avoir accès à un emprunt systématiquement en période parfois de disette budgétaire, de disette de prêt surtout, cela a été le cas il y a deux ans, où nous avons reporté un gros équipement sur notre Ville, dont j'ai le souvenir, et ceci est toujours difficile à vivre.

Deuxièmement, court-circuiter bien sûr les intermédiaires qui sont toujours source de surcoût, cela est bien évident. Il faut mieux travailler seul, cela va plus vite.

Et troisièmement surtout, s'assurer une sécurité au sein d'un club de bons élèves, comme je le disais à l'instant, qui remplisse des critères de bonne santé financière. C'est peut-être restrictif, mais c'est au moins une garantie de certitudes. Voilà les trois éléments qui nous ont aidés, au Bouscat, à adhérer.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, c'est la même raison pour laquelle la Ville de Bordeaux a adhéré également, c'est quand même une sage précaution pour l'avenir. Donc, au total, je pense que les avantages l'emportent sur les inconvénients. Je vous propose donc d'adopter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Groupe Communiste. Les Verts font quoi finalement ? Voté ? Très bien.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMÉS
Désignations effectuées
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés s'abstient**

M. le Président Alain JUPPÉ : Les deux prochaines délibérations peut-être Madame JACQUET, pourraient-elle être regroupées ?

M. DAVID

**2014/11/ 33 Commande artistique Garonne - Réalisation de l'oeuvre
Trompeloup/Départ, de Peter Friedl - Autorisation**

M. DAVID

**2014/11/ 34 Commande artistique Garonne - Réalisation de Killalusimeno une
œuvre de Simohammed Fettaka - Autorisation**

M. Alain DAVID : *présentation orale*

M. Jacques COLOMBIER : M. le Maire, vous avez bien fait de regrouper ces deux dossiers qui se valent l'un et l'autre. Il s'agit en effet de deux films. Trompeloup, le nom est sympathique, c'est assez enraciné, il s'agit d'une petite île sur la Garonne, enfin une île, on ne sait pas trop, mais enfin... Voilà, l'autre film, ce sont des souvenirs, des flashbacks, aussi bien de Bordeaux et du Maroc. Tout cela est bien et sympathique, mais enfin, moi, je reviens sur ce que vous disiez encore tout à l'heure, on parle de modération budgétaire, on parle de serrer les vis, les boulons... je ne pense pas que ce dossier, en effet, permette de se recentrer sur son cœur de métier... très bien, je ne pense pas quand même que ces deux dossiers soient prioritaires. Il y en a pour 673 000 et quelques euros, vous allez me dire, ce n'est peut-être pas des sommes importantes, mais enfin, les petits ruisseaux font toujours les grandes rivières. Non, je ne peux pas, en ces temps de restrictions, accepter, voilà, qu'on dépense 600, 700 000 euros pour ces deux œuvres, aussi bonnes soient-elles aux yeux du fameux comité. Donc, je voterai contre ces deux dossiers.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je rappelle que ceci participe à notre politique qui a été tout à l'heure évoquée du 1 % culture. Et la présence d'œuvres artistiques dans l'espace public, on en a fait l'expérience par le passé, est un élément, je crois, là aussi, d'attractivité, mais aussi un élément de cohésion et de lien social. Quand je vois ce qu'il se passe autour de la statue de Jaume PLENSA à laquelle les Bordelais ont totalement adhéré, je pense que c'est assez positif... C'est vrai que les temps sont durs, mais...

M. Jacques COLOMBIER : Ils ont adhéré, M. le Président, mais ils n'ont quand même pas voulu mettre la main à la poche, malheureusement, pour...

M. le Président Alain JUPPÉ : Ils ont quand même mis 45 000 euros, ce n'est pas si mal et puis, nous avons trouvé un mécène, donc vous devriez au contraire vous féliciter qu'il n'y ait pas d'argent public dans ce cas précis.

M. Jacques COLOMBIER : Tout à fait. C'est bien les mécènes, c'est très bien.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous voyez, vous utilisez des arguments qui se contredisent un petit peu. Enfin, vous votez contre. Qui vote contre sur ces deux délibérations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

ADOPTÉS À LA MAJORITÉ
M. COLOMBIER vote contre

Mme Anne-Lise JACQUET : Délégation de Michel DUCHENE, Floirac ZAC (zone d'aménagement concerté) des quais, rapport d'activités 2013.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste un petit mot, notre collègue PUYOBRAU a eu un petit malaise tout à l'heure en séance, c'est pour ça qu'il nous a quittés. Je crois qu'il est hospitalisé, je pense que ce n'est rien de grave et j'espère qu'il se rétablira très très vite. Donc, je pense qu'il ne sera pas là pour intervenir sur cette ZAC. Qui est-ce qui la présente ?

M. DUCHENE

2014/11/ 56 FLOIRAC - ZAC des Quais - CRAC 2013 - Approbation - Décision

M. Michel DUCHENE : *présentation orale*

M. Max GUICHARD : Oui, donc, par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur le Président, j'ai une certaine gêne, mais je m'étais entretenu avec Monsieur le Maire de Floirac, et je sais que quelqu'un de ses amis va savoir me répondre et je souhaite, au nom de mon groupe, la meilleure santé possible pour Jean-Jacques.

Nous avons déjà évoqué cette ZAC lors de précédents Conseils, mais nous n'arrivons pas à répondre à cette question. Comment peut-on concevoir un nouveau quartier de 1 600 logements, sans y prévoir un seul PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) ? À deux pas demain de la gare grâce au pont Jean-Jacques BOSC, proche des transports en commun et des zones d'activité, aucun logement n'est plus abordable et à peine 200 PLUS (prêt locatif à usage social) dont 80 sont du renouvellement du parc ne sont programmés. C'est-à-dire 7 % de logements sociaux nouvellement créés. Permettez-moi de vous dire que je trouve cette situation particulièrement inacceptable.

Je le dis avec d'autant plus de force que nous adoptons aujourd'hui le règlement d'intervention sur les « 50 000 logements autour des axes de transport » pour lesquels nous pensons que le seuil de 35 % de logements sociaux n'est vraiment qu'un minimum. Faut-il rappeler ici qu'un loyer de 600 euros est inaccessible à 60 % des ménages de La Cub ? Qui donc va pouvoir se loger sur les quais de Floirac dans les 800 logements livrés aux promoteurs immobiliers ? Qui et au prix de quels sacrifices ? Faut-il rappeler que selon l'INSEE, la grande majorité des ménages qui quittent l'agglomération sont des familles d'ouvriers et d'employés ? Je crois qu'il est

du devoir de La Cub, et peut-être d'ailleurs traditionnellement de nos villes de la rive droite, d'offrir des logements pour répondre d'abord aux besoins de ces familles-là ? C'est dans cet esprit que notre Groupe a donné toute son approbation sur la démarche des « 50 000 logements autour des axes de transport », pour faciliter la vie des travailleurs qui veulent vivre et faire vivre l'agglomération. Pour cela, il faut tendre vers 50 % de logements véritablement sociaux dans les grandes opérations. Avec 1 600 logements, la ZAC de Floirac en est une. Elle dispose d'un emplacement stratégique sur La Cub. C'est donc aux ménages modestes qu'elle devrait d'abord s'adresser. Il n'est peut-être pas trop tard pour changer d'orientation.

Je termine en disant que je partage les inquiétudes qui ont été exprimées en commission urbanisme sur l'absence d'équipements publics, hors bien entendu du groupe scolaire qui y sera construit. Là comme ailleurs, il y a besoin d'espaces publics, de salles municipales par exemple, et de services publics de proximité.

Enfin, je suis inquiet sur la destination des surfaces dédiées à l'artisanat. Là aussi, nous soutenons la démarche d'aide au foncier pour ces activités. Mais, il faudrait s'assurer que ces dispositifs soient vraiment pérennes, y compris en cas de défaillance des premiers occupants, de ces surfaces d'activité artisanales. Merci.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, rapidement, M. le Président, chers collègues, je suis intervenu en commission sur ce dossier, mais je pense que cela va au-delà de ce dossier. Moi, ce qui m'interpelle, c'est que là, on construit une ZAC avec 1 600 logements et quand on regarde dans le détail, on voit qu'il manque crûment d'équipements collectifs : salle de réunion, pourquoi pas logement d'urgence. Des équipements collectifs qui ont petit à petit disparu d'un certain nombre d'opérations. Ce n'est pas spécifique à la Communauté urbaine, c'est un peu partout. On a de plus en plus privatisé ce qui pouvait servir de lien social dans de telles opérations. Et donc moi, ce qui me paraît vraiment dommageable, c'est que sur une opération où on va avoir 1 600 logements, on ne pense pas aux aménités collectives qui me semblent tout à fait utiles et qui seraient tout à fait utiles et nécessaires à de telles opérations, ne serait-ce qu'une salle de réunion, une buanderie, des lieux où les citoyens peuvent se retrouver. Je vous remercie.

Mme Christine BOST : Merci, M. le Président, effectivement, en l'absence de notre collègue Jean-Jacques PUYOBRAU, je vais répondre à Max GUICHARD et à Gérard CHAUSSET sur les questions qu'ils ont posées. D'abord, Max, sur le fond, a raison. Bien sûr que dans l'ensemble de nos opérations d'aménagement, il faut essayer de tendre le plus possible vers le 50/50, 50 % de logements sociaux avec du logement abordable et du logement locatif social. Ce sont bien sûr les enjeux de « 50 000 logements », mais quand on est dans une commune comme celle de Floirac, où il y a déjà 42 % de logements sociaux, la question de la mixité, elle se pose finalement à l'inverse. Et c'est une forme aussi de rééquilibrage qui est en train de se faire avec la ZAC de Floirac. Cependant, on n'a pas tout à fait les mêmes chiffres. Moi, je note 15 % de logements sociaux sur cette ZAC. Sur ces 15 % de logements sociaux, aujourd'hui, sur la globalité des logements produits, il y a aujourd'hui globalement un peu plus de 500 logements qui ont été produits et sur ces

500 logements produits, les 200 premiers sont des logements locatifs sociaux. Cela veut dire que la priorité est là et qu'on a commencé par produire du logement social.

Sur les questions que pose Gérard CHAUSSET, d'abord, je rappelle simplement que la ZAC de Floirac sera dotée de la grande salle de spectacles. Excusez du peu, tout de même, en termes d'équipements publics... que ce territoire est un territoire qui est très proche du centre-ville de Floirac, donc très connecté au centre-ville de Floirac dans lequel il y a un grand nombre d'équipements et un grand nombre de commerces. Que des commerces sont prévus également en pied d'immeuble, des restaurants. Ce sont tout de même des lieux d'aménités, comme le disait Gérard, une école, un gymnase. Je crois que dans une école, si on conçoit une école en tant que pôle éducatif, on peut aussi imaginer des salles de réunion communes. Une école, elle est utilisée à 40 % de son temps par le temps scolaire et il reste quand même beaucoup de temps où ces lieux sont vacants. C'est aussi à l'intelligence des communes dans laquelle il faut faire confiance, pour programmer des utilisations de ces logements un peu différentes de ce que l'on a probablement l'habitude de faire.

Voilà pour ce qui est des réponses à vos interrogations. Mais, j'insiste sur le fait que la Ville de Floirac n'est pas une ville comme les autres et que, effectivement, la rive droite n'est pas un territoire comme les autres. Et, quand on parle de mixité sociale, il faut inverser la façon dont on examine ces questions.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je rappelle que cette ZAC est en cours depuis 2006, si je ne me trompe, donc tout cela était parfaitement connu et la mixité, je partage le point de vue de Christine BOST, il faut l'apprécier dans les deux sens. Mixité, ce n'est pas 100 % de logement social, c'est aussi un équilibre. On n'y est pas, mais enfin, 43 % ou 42 %, c'est déjà très élevé.

M. Max GUICHARD : Je voudrais dire deux mots très brefs, parce que c'est souvent la réponse que Christine BOST nous envoie au sens poli et noble du terme, lorsque nous posons ces questions-là, notamment sur la rive droite. Je sais bien la démarche qu'il y a. D'abord, sur les chiffres, on est d'accord. On est d'accord, parce que j'ai parlé des 80 logements déjà... donc, on est d'accord, mais cela n'enlève pas le problème de fond. Parce que, tout de même, la question à laquelle nous sommes confrontés, c'est valable bien entendu pour les villes de la rive gauche. Bien entendu. Mais, plus on baissera sur la rive droite, moins on fera sur la rive gauche, comme est en train un peu de se faire, quand même, globalement – je dis bien globalement – mais comment on va répondre à ce besoin des gens ? Ce n'est pas moi qui l'ai dit au cours d'une réunion de la fabrique métropolitaine, c'est Jean TOUZEAU et je regrette qu'il ne soit pas là, qui a alerté tout le monde. C'est Jean qui a alerté tout le monde. 70 % des demandes de logement sur notre Communauté urbaine, ce sont des logements de moins de 600 euros mensuels. C'est Jean, c'est à Jean qu'il va falloir répondre cela. Je m'excuse, quand je dis « c'est à Jean », on ne peut pas avoir des discours comme cela. C'est l'ensemble. Je ne stigmatise rien. Je suis élu de la rive droite.

De toute façon, entre parenthèses, je le dis comme cela, y compris à Alain, qui n'est pas là, mais je sais où il est, il y a le Conseil général qui se réunit, il ne faut pas qu'on oublie, les uns et les autres, moi, je n'oublie pas que j'ai été élu. Moi, je n'oublie pas que j'ai été élu par une commune qui avait 80 % de logements sociaux. Je ne l'oublie pas et je ne l'oublierai jamais.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je rappelle que les objectifs que nous nous fixons globalement, c'est au minimum 35 % de logement social, sur l'ensemble de nos opérations. 20 % d'accession maîtrisée à la propriété. C'est vrai qu'il y a un rééquilibrage à faire, pas sur la rive droite, très vraisemblablement, mais j'ai bien conscience qu'il faut le faire sur la rive gauche et le Maire de Bordeaux sait la situation dans laquelle se trouve sa ville de ce point de vue-là.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes
et Apparentés vote contre

M. le Président Alain JUPPÉ : Le Groupe des Verts avait demandé le dégroupement de la délibération 62, le rapport sur BMA, mais on me fait dire qu'il ne souhaite plus dégrouper, qu'il ne souhaite plus s'exprimer. Donc je considère que cela est regroupé. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

M. le Président Alain JUPPÉ : L'ordre du jour est épuisé, je vais donc vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël, en espérant ne choquer personne en parlant de Noël. Il paraît que c'est contraire à la laïcité maintenant, mais enfin, on a quand même... Il paraît qu'il ne faut même plus parler de Noël, donc bonnes fêtes de Noël et bonnes fêtes pour l'année prochaine. À bientôt. Au revoir.

La séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire de séance

M. MAMERE